

# Rapport d'activité 2018

Assemblée générale – 15 mai 2019

**FNASAT GENS DU VOYAGE**

Fédération Nationale des Associations Solidaires et d'Action  
avec les Tsiganes et les Gens du voyage

59 rue de l'Ourcq 75019 Paris  
Tel : 01.40.35.00.04 / [info@fnasat.asso.fr](mailto:info@fnasat.asso.fr)



# sommaire

<b>AVANT-PROPOS</b> .....	<b>p. 7</b>
<b>1. GENS DU VOYAGE ET POLITIQUES PUBLIQUES</b> .....	<b>p. 9</b>
<b>2. VIE FÉDÉRATIVE</b> .....	<b>p. 17</b>
<b>INSTANCES ET ORGANISATION</b> .....	<b>p. 17</b>
○ Conseil d'administration	
○ Bureau	
<b>COMMISSIONS &amp; GROUPES DE TRAVAIL</b> .....	<b>p. 19</b>
○ Commission Habitat	
○ Commission Santé	
○ Groupe de travail : Fracture numérique et accès aux droits	
○ Groupe Culture	
<b>REPRÉSENTATIONS ET CONTRIBUTIONS</b> .....	<b>p. 22</b>
<b>PARTENARIATS</b> .....	<b>p. 23</b>
<b>SOUTIEN AUX ADHÉRENTS</b> .....	<b>p. 24</b>
<b>SOUTIEN ET APPUI AUX ACTEURS DES TERRITOIRES</b> .....	<b>p. 26</b>
<b>3. PÔLE FORMATION</b> .....	<b>p. 31</b>
<b>4. PÔLE HABITAT</b> .....	<b>p. 39</b>
<b>5. PÔLE JURIDIQUE</b> .....	<b>p. 45</b>
<b>6. PÔLE SANTÉ</b> .....	<b>p. 51</b>
<b>7. MÉDIATHÈQUE MATÉO MAXIMOFF</b> .....	<b>p. 59</b>
<b>8. REVUE <i>Études tsiganes</i></b> .....	<b>p. 69</b>





## PRÉSENTATION FNASAT

Issue d'initiatives associatives anciennes et solidement ancrées dans les territoires, la Fédération nationale des associations solidaires d'actions avec les Tsiganes et les Gens du voyage (Fnasat) a été créée en décembre 2004, de la réunion de l'association des Études Tsiganes, de l'Unisat (Union nationale des institutions sociales d'actions pour les Tsiganes) et de l'Unagev (Union nationale pour l'action auprès des Gens du voyage).

La Fnasat regroupe aujourd'hui une très large part des associations professionnelles impliquées en direction des gens du voyage et pour leur prise en considération dans les dispositifs de politique publique.

La Fédération est statutairement composée :

- ◇ de membres actifs qui sont des associations engagées dans des actions en direction des gens du voyage ;
- ◇ de membres associés qui sont des associations, fondations, collectivités territoriales, ou institutions à caractère public ou privé, intéressées et concernées par les objectifs, les actions ou les services de la Fédération.

En cohérence avec une Charte des adhérents et pour mettre en œuvre les objectifs généraux de son objet, la Fédération développe des actions autour de quatre missions principales :

- ◇ Favoriser l'égalité de traitement et l'accès au droit ;
- ◇ Faire vivre une fonction d'interface entre les membres de la Fédération et les acteurs institutionnels dans une démarche partenariale ;
- ◇ Diffuser informations et connaissances en direction des acteurs locaux, institutions publiques ou privées et grand public ;
- ◇ Contribuer à la construction de l'action publique, notamment en favorisant une adaptation des textes et des dispositifs.

La réflexion de la Fnasat et la construction de ses préconisations s'inscrivent tout particulièrement dans le cadre de commissions nationales ou de groupes de travail nationaux réunissant des salariés ou des bénévoles de ses adhérents. Elles s'appuient sur le travail de pôles de compétence dans des thématiques qui sont centrales au regard de l'activité des membres et des difficultés mises en évidence pour les populations concernées.



# Avant-Propos

Les gens du voyage constituent une composante de la population inscrite en droit par un habitat traditionnel composé de résidences mobiles, sans référence à aucune forme d'appartenance ethnique. Dans un usage courant, l'expression renvoie à des populations hétérogènes, mal définies mais globalement entendues comme habitantes ou ayant habité en caravane, s'affirmant souvent au travers d'un héritage culturel lié au nomadisme. Si des clarifications ont été progressivement opérées au sein des services publics, des confusions persistent au sein d'institutions, parfois de médias et très souvent parmi le grand public entre des populations diversement appréciées au regard de modes d'habitat ou d'appartenances ethniques réelles, affirmées ou assignées.

Cette population a été longtemps reléguée dans un statut administratif discriminatoire, depuis la loi de 1912 jusqu'à la fin des mesures d'exception intégrée à la loi relative à l'Égalité et la Citoyenneté, par voie d'amendement parlementaire. Ainsi, l'État n'a pas été l'instigateur des mesures qu'appelaient une égale citoyenneté pour les gens du voyage. Il n'a pas davantage œuvré à l'application des mesures pourtant essentielles concernant l'accueil et l'habitat. En effet, les décrets afférents n'ont pas été publiés et le ministère compétent n'a invité aucune association concernée à un exercice de concertation. Ces cadres réglementaires devraient pourtant utilement éclairer les processus de révision des schémas départementaux.

Les services de l'État ne procédant à aucun recensement spécifique nous ne disposons que d'estimations, généralement situées entre 250 000 et 350 000 personnes. Au niveau national, aucun champ de l'action publique ne centralise de données chiffrées qui autoriseraient une prise de conscience de l'importance et très certainement de l'urgence d'inscrire de trop nombreuses situations dans l'action publique. Cette absence de données, premier enseignement du rapport thématique de la Cour des

comptes d'octobre 2012, freine mécaniquement leur prise en compte dans les différents pans de l'action publique, depuis les diagnostics jusqu'aux évaluations, dans le cadre national comme dans les mises en œuvre locales.

Une réalité semble aujourd'hui reconnue : les gens du voyage présentent des ancrages territoriaux anciens où beaucoup vivent une longue partie de l'année, qui se confond régulièrement avec le temps scolaire. En dépit de ces appartenances locales, ils demeurent soumis à des effets de mise à distance, voire d'exclusion et de relégation. Bien plus que la seule affirmation d'une pleine citoyenneté, l'abrogation de la loi du 3 janvier 1969 et la fin du dispositif de rattachement administratif définissent un nouveau contexte devant favoriser la juste place des gens du voyage dans tous les dispositifs de politique publique, mais aussi dans la diversité des initiatives associatives généralistes.

Dans ces perspectives, les associations dites spécialisées constituent un atout de premier ordre. Depuis leur création elles se sont souvent avérées indispensables à l'ouverture et au maintien de droits essentiels, à l'impulsion de programmes d'actions multi partenariales. Loin de s'atténuer, leur fine connaissance des situations locales, leur expertise et leur appui restent bien identifiés et fortement sollicités, tout particulièrement par des collectivités ou des services déconcentrés de l'État. Pour ce faire, il faut d'évidence pouvoir disposer d'espaces dédiés, de natures juridiques diverses mais assurées des moyens adéquats et d'une certaine assurance de leur pérennité. Le secteur associatif dans son entièreté est ici concerné, tout spécialement dans les champs de l'éducation populaire, de la lutte contre l'exclusion et de la promotion de l'égalité. Mais la responsabilité revient toute entière aux élus locaux et aux services publics et elle implique leur plein appropriation de ces questions, plutôt que de laisser le lien se distendre encore davantage avec les gens du voyage.





# I. Gens du voyage et politiques publiques

## ENTRE INSCRIPTIONS TERRITORIALES ET MOBILITÉS, UNE COMPOSANTE DE LA POPULATION À INSCRIRE DANS LES DISPOSITIFS PUBLICS

Les modes de vie des gens du voyage rencontrés par les associations membres de la Fnasat font continuellement état d'ancrages familiaux anciens. Ils prennent la forme d'installation sur terrains à usage privatif, de captation de places d'aires d'accueil d'un même périmètre géographique ou bien encore, à défaut, de stationnements spontanés. Naturellement, cette mobilité subie est productrice de conditions de vie dégradées, notamment du fait d'une stabilité et d'une sécurisation impossibles. Ce constat, partagé de longue date entre acteurs associatifs et universitaires, est ancien. Il avait, en partie, animé les discussions dans le cadre de la préparation de la loi du 5 juillet 2000 relative à l'accueil et l'habitat des gens du voyage.

À l'instar du reste de la population, l'échelle de ces territoires d'appartenance doit résolument être celle de leur inscription dans les dispositifs de politique publique, mais aussi dans la diversité des initiatives associatives. La fin d'un système domiciliaire scindé entre une commune de rattachement et une élection de domicile constitue un levier d'action que, en premier lieu, les collectivités devraient activer. Il s'agit ici notamment de se montrer vigilant quant aux inscriptions en établissement scolaire, à l'établissement des listes électorales, à la révision des documents d'urbanisme.

Même si progressivement les nouvelles générations des schémas départementaux d'accueil et d'habitat des gens du voyage (SDAHGV) identifient cette dimension d'appartenance, ils peinent encore à en tirer les conclusions, les objectifs cohérents et les articulations rendues nécessaires avec les documents de programmation pour le logement, l'habitat et l'urbanisme. Cette vision datée des réalités témoigne d'un sujet trop peu mis en travail dans l'administration, ce qui n'autorise pas davantage l'émergence d'une expertise capitalisée que le pilotage nécessaire à la diffusion d'instructions. La place des gens du voyage doit être actée dans les politiques publiques locales et non plus seulement concédée à leurs marges au travers de la seule question de l'accueil qui, si elle concerne des populations locales, s'apparente trop souvent à des politiques de relégation et en produisent les effets.

Pour autant, les formes diverses de mobilité restent une réalité, encore entravée par une réalisation imparfaite des dispositifs d'accueil, tant dans leur quantité que dans des choix de localisations indignes et de modes de gestion autant délaissés par les élus et que faiblement regardés par les services déconcentrés de l'État. Sur ce point, nous n'avons pas de visibilité sur l'existence de projets sociaux des aires d'accueil, de l'effectivité de leur mise en œuvre et de leur évaluation. Si la prise de conscience graduelle des besoins en habitat et en amélioration de l'habitat<sup>1</sup> doit être fortement amplifiée, elle ne doit nullement se substituer au besoin de réponses en matière d'accueil, notamment en rendant à nombre d'aires permanentes d'accueil leur vocation première et en créant un maillage territorial d'aires de grands passages, en cohérence avec les stationnements constatés et les demandes formulées par les associations de gens du voyage. Ces données mériteraient d'être rendues pleinement disponibles à une analyse ministérielle, après remontée des bilans annuels réalisés par les services préfectoraux.

---

1. Fnasat, *Ancrage et besoins en habitat des occupants permanents de résidence mobile. Analyse nationale des politiques départementales*, février 2017.

## GENS DU VOYAGE : UNE POPULATION INVISIBLE DANS LE CHAMP DES ÉTUDES ET DES DIAGNOSTICS

Pour mémoire, la Cour des comptes a rendu public en octobre 2012, un rapport thématique sur l'accueil et l'accompagnement des gens du voyage, résultat d'une longue enquête ayant impliqué neuf chambres régionales. Les conclusions de ce rapport sont sans appel et sans surprise. Outre un manque de coordination et de pilotage au niveau national, la Cour souligne la timidité de l'engagement des services déconcentrés et des politiques locales disparates et focalisées sur la question des aires d'accueil, où se situent les obligations concernant spécifiquement les gens du voyage. Mais le premier enseignement de cette étude de la Cour des comptes réside très certainement dans la faiblesse des données concernant cette composante de la population et l'absence de leur agrégation au niveau national. De même, le Conseil national des politiques de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale (CNLE) ou la Commission nationale consultative des droits de l'Homme (CNCDH) ont souligné l'absence d'études ou même de simples éléments sociodémographiques.

Huit ans après la publication de ce rapport de la Cour des comptes, aucune enquête d'ampleur n'a permis de progresser dans la connaissance des populations concernées et de renseigner à leur endroit les indicateurs habituellement mobilisés. Au cours de cette période, des occasions auraient pu être utilement saisies, mais force est de constater que les gens du voyage ont été laissés en dehors des champs d'analyse et donc des schémas de programmation. Nous pensons en premier lieu à l'analyse par méthode de carroyage ayant présidé à la redéfinition de la géographie prioritaire de la politique de la ville. Ensuite, les diagnostics dits à 360° intégrés au Plan de lutte contre la pauvreté et pour l'inclusion sociale ont logiquement été considérés par le secteur associatif comme une opportunité pour rendre visibles les situations de mal-logement des gens du voyage. Les indicateurs retenus dans le kit méthodologique n'ont pas su prendre en compte cette composante de la population. Au-delà, nombre de projets, de dispositifs ou de schémas directeurs sont élaborés au regard d'enseignements tirés de diagnostics préalables qui se doivent de prendre en considération la totalité des habitants d'un espace défini. Les gens du voyage s'y trouvent invisibilisés et par conséquent disqualifiés dans les mises en œuvre.

Les exemples sont nombreux de synthèses non réalisées, non disponibles ou non achevées. Les données transmises annuellement par la Direction de l'habitat, de l'urbanisme et des paysages (DHUP) se limitent ainsi à des données quantitatives par département sur le nombre d'aires d'accueil ou de terrains familiaux. Les bilans des grands passages adressés annuellement par les préfetures au ministère de l'Intérieur ne donnent lieu à la diffusion d'aucune synthèse. Pour mémoire, dans une étude commandée par le ministère de la Santé en 2017, Santé publique France faisait état d'un manque majeur de données tout en soulignant l'importance de l'enjeu de santé publique que constitue la santé des gens du voyage. De manière globale, la consultation d'études ou de rapports publics dans différents champs de l'action publique confirme systématiquement une invisibilisation des gens du voyage. En réponse à nos interrogations, aucune direction ministérielle n'a été en mesure de nous apporter des éléments de connaissance relatifs aux gens du voyage.

De nombreuses données parcellaires, localisées, sont pourtant alarmantes : niveaux de revenus, niveaux de qualification, taux de scolarisation et importance de l'absentéisme, maîtrise aléatoire de la lecture et de l'écriture, dépendance administrative, intoxication au plomb... Certaines de ces indications semblent confirmées par la seule enquête d'ampleur menée en direction des gens du voyage<sup>2</sup>, dont il ressort que seulement un peu plus de 5% des personnes âgées de 20 à 24 ans ont achevé des études générales ou professionnelles jusqu'à la fin du second cycle de l'enseignement secondaire ou encore que plus de 95% des gens du voyage interrogés vivent dans un ménage menacé par la pauvreté. Dans un bilan du Plan de lutte contre la pauvreté et pour l'inclusion sociale, le CNLE a souligné le besoin d'une attention toute particulière aux gens du voyage en ce qui concerne l'accueil et l'habitat, l'accès aux droits, la domiciliation, la scolarisation ou encore la santé.

---

2. Étude de l'Agence européenne des droits fondamentaux, réalisée en 2011 en direction de 714 personnes se reconnaissant comme gens du voyage et séjournant sur une aire d'accueil.

## GENS DU VOYAGE : UN ANGLE TOUJOURS MORT DANS LES POLITIQUES PUBLIQUES

Il résulte mécaniquement de cette absence de données chiffrées un effacement des gens du voyage dans nombre de dispositifs publics.

La possibilité d'obtenir une élection de domicile est évidemment centrale pour l'ouverture et le maintien de droits fondamentaux. Au-delà, elle est indispensable pour l'accès à divers services publics ou privés, ainsi que pour l'exercice de droits civiques. Il est indispensable que soit garanti en France le maintien des services d'élection de domicile ouverts aux gens du voyage, mais aussi l'amélioration de leur maillage territorial, afin de garantir a minima une possibilité dans chaque département. Il conviendrait que cette vigilance soit systématique dans l'élaboration des schémas départementaux de la domiciliation. Pour ajuster l'offre de domiciliation des gens du voyage au plus près des réalités locales, les enseignements nécessaires devraient pouvoir être tirés des bilans des organismes domiciliataires. Rappelons que pour des raisons diverses, les CCAS et CIAS, mais aussi le secteur associatif généraliste, restent trop faiblement impliqués. Ainsi, en de nombreux endroits, le secteur associatif spécialisé reste la dernière plateforme mobilisable pour l'accès à une domiciliation, malgré un financement fléché inexistant et des fréquentes situations de saturation.

Bien que de nombreux gens du voyage présentent des indicateurs alarmants au regard des critères traditionnellement mobilisés dans la politique de la ville, ou selon le critère unique de revenu, leurs lieux de vie n'ont pas été rendus éligibles aux moyens dédiés. Au-delà de se priver des effets directs de ce dispositif, notamment des concertations multi partenariales pilotées par les services de l'État, cette exclusion vaut également pour les nombreux crédits fléchés par différents ministères vers les quartiers prioritaires. Pourtant, l'approche interministérielle trouverait ici toute sa pertinence : accès à l'emploi, aux soins et aux services au public, cohésion sociale, inclusion numérique.

Une attention systématique devrait être portée pour que tous les sites de vie de gens du voyage soient considérés dans les schémas départementaux de l'animation sociale, puis dans les projets de centres sociaux.

De ces deux précédents dispositifs, les effets ne seraient pas neutres sur la fréquentation scolaire, notamment via des actions visant au renforcement du lien école – famille et de la fonction de parents d'élèves. Ils pourraient également faciliter une articulation avec le dispositif de lutte contre le décrochage scolaire. Il conviendrait d'ailleurs de s'interroger sur l'inscription des gens du voyage concernés dans le Système interministériel d'échanges d'informations (SIEI) relatives au décrochage scolaire.

Chaque année, dans une grande indifférence, la CNCDH confirme que les gens du voyage constituent le groupe le plus méconnu et confronté au plus grand rejet de la part du reste de la population. Ce constat pourrait motiver un axe fort d'intervention pour la DILCRAH (Délégation interministérielle à la lutte contre le racisme, l'antisémitisme et la haine anti LGBT).

Les entraves aux besoins d'informations juridiques des gens du voyage relèvent de déterminants multiples : amplitude et technicité du corpus juridique, distance avec le droit commun, fracture numérique, isolement, dépendance administrative, faible investissement du secteur associatif généraliste. La difficulté de prendre en considération les gens du voyage dans les dispositifs publics ne fait pas exception en ce qui concerne les outils territorialisés d'accès au droit, tout particulièrement les Maisons de justice et du droit (MJD) et les Points d'accès aux droits (PAD). Or, aucune initiative ne semble impulsée pour remédier à cette rupture d'égalité ; ajoutant une insécurité juridique pour une population aux droits partiellement confisqués.

Dans un rapport remis au Premier ministre en mai 2013, Hubert Derache rappelait un besoin de pilotage national avant de considérer que « seule une politique volontariste des pouvoirs publics [serait] de nature à aplanir les difficultés et à mettre fin au rejet dont sont victimes les membres de cette communauté, partie intégrante de notre ensemble national ». Depuis, aucune stratégie globale n'a été définie.

L'absence de pilotage et de coordination a des conséquences directes dans les échelles de la construction de l'action publique, au niveau central comme déconcentré : capitalisation de données, analyse, programmation, évaluation. Par voie de conséquence, les ruptures d'égalité demeurent nombreuses, pour une population dont les déterminants sociaux et de santé devraient conduire à une attention toute particulière, notamment en termes d'accès aux droits via la procédure d'élection de domicile, d'insertion sociale et professionnelle, de prévention et d'accès aux soins, de parcours de scolarité, d'accès aux mesures liées aux politiques du logement.

La seule réactivation de la Commission nationale consultative ne saurait être une réponse suffisante à l'ampleur des difficultés, qui relèvent pour l'essentiel de droits fondamentaux. En premier lieu, la CNCGV, pas davantage que la mission confiée au DIHAL<sup>3</sup>, ne sont un lieu de pilotage national ou d'instructions en direction des différents départements ministériels. Ensuite, les moyens consacrés ne sont pas à la hauteur pour que se développe une expertise solide dans tous les champs concernés de l'action publique. Cette limitation des moyens est à apprécier au regard de la largeur du spectre des difficultés vécues, ainsi que de la technicité de certains sujets.

Sur la question des moyens, deux lignes de crédits spécifiques abondent annuellement la loi de finances, au titre des programmes 135 et 177. Le premier de ces outils financiers concerne la création d'aires d'accueil dans les communes ayant franchi le seuil de 5 000 habitants et inscrites au schéma révisé et publié, ainsi que la création de terrains familiaux locatifs réalisés par les collectivités territoriales. Les dernières données disponibles concernent l'année 2017 et font état de financements à hauteur de 1,6 M€, ayant permis la création de 152 places d'aires d'accueil et de 88 places de terrains familiaux locatifs. C'est également sur cette enveloppe que sont financées pour partie l'activité et les interventions du Pôle résorption des bidonvilles de la Dihal.

Pour le programme 177, le Rapport annuel de performance (RAP) nous apprend que les crédits consommés en 2017 se sont élevés à 2,8 M€ contre 2,5 € en 2016. Le RAP précise que *« l'intervention en direction des gens du voyage se réalise également à travers des initiatives associatives de terrain et au niveau national par des subventions à des associations. Ces actions ont notamment pour objectif de lutter contre l'exclusion de la population des gens du voyage notamment en favorisant la scolarisation des enfants tsiganes et autres jeunes en difficultés, l'accès aux droits, la médiation, la formation des intervenants ou l'orientation de ces publics vers des formations adaptées »*. Malgré une nette augmentation de la mobilisation de ces moyens (+12 %) et des préconisations de l'Uniopss et du collectif Alerte, le gouvernement a soumis au vote des parlementaires une baisse de 18% dans la loi de finances pour 2017, les crédits étant alors votés en diminution de 2,7 M€ à 2,2 M€.

Pour cette même année, la part des crédits utilisés au niveau déconcentré s'est élevé à 2,2 M€, soit un ratio de 24 400 euros par département. Un tel niveau d'engagement n'autorise pas une réponse minimale en termes d'élection de domicile et de soutien aux démarches. Cette faiblesse soulignée par le CNLE s'accompagne de fortes disparités de consommation à l'échelle locale. Nous ne disposons ni de la ventilation de ces crédits au niveau régional ni de leur utilisation par département. Selon le principe de fongibilité, les actions en direction des gens du voyage sont généralement victimes d'arbitrage au bénéfice d'autres problématiques davantage visibles, portées politiquement ou encore objet de plaidoyer de la société civile. En outre, les projets d'action en direction des gens du voyage sont globalement disqualifiés dans l'affectation d'autres BOP, tout particulièrement ceux concourant à la politique transversale pour l'inclusion sociale. Par ailleurs, la logique fléchage de crédits vers les quartiers prioritaires de la politique de la ville limite d'autant plus les possibilités de financement pour des actions relatives aux gens du voyage.

En conclusion, le constat déjà formulé d'un ensemble de freins reste d'actualité :

- Incidemment, les gens du voyage sont maintenus dans un angle mort dans les études ou diagnostics qui fondent la programmation de l'action publique, notamment dans les champs du

---

3. Lettre de mission du 26 novembre 2013 confiée par le Premier ministre au délégué interministériel à l'hébergement et à l'accès au logement.

---

travail social, de l'éducation, du logement et de l'habitat, de la santé et de la lutte contre le racisme ou les discriminations ;

- Par voie de conséquence, cette composante de la population n'intègre pas les objectifs et indicateurs des dispositifs et programmes généralistes ; sans pour autant bénéficier de dispositifs spécifiques ;
- L'attention demeure insuffisante dans les départements ministériels pour inscrire les gens du voyage dans leurs champs de compétences et l'absence de moyens dédiés n'autorise pas le développement d'une expertise ;
- À côté de la sphère publique, la fonction d'amortisseur d'inégalités du secteur associatif généraliste ne donne pas ici sa pleine mesure. Il reste en effet en retrait, tant dans la mise en œuvre de projets associatifs, qu'en tant qu'opérateur de mission de service public ;
- Toutes les conditions sont ainsi réunies pour que la programmation budgétaire ne procède pas d'une rigoureuse estimation des besoins, permettant un exposé en vue d'un arbitrage éclairé par le vote des parlementaires ;
- Le secteur associatif dit spécialisé est souvent à l'origine de programmes d'actions adaptées et le pivot de leur mise en œuvre. Si son importance est reconnue, l'envergure de sa réponse est globalement limitée par la modicité des crédits alloués.





## **2. Vie fédérative**

<b>‡ instances et organisation .....</b>	<b>p. 17</b>
<b>‡ commissions &amp; groupes de travail .....</b>	<b>p. 19</b>
<b>‡ représentations et contributions .....</b>	<b>p. 22</b>
<b>‡ partenariats .....</b>	<b>p. 23</b>
<b>‡ soutien aux adhérents .....</b>	<b>p. 24</b>
<b>‡ soutien et appui aux acteurs des territoires....</b>	<b>p. 24</b>





## 2. Vie fédérative

Créée en 2004 de la réunion de l'association des Études Tsiganes, de l'Unisat (Union nationale des institutions sociales d'actions pour les Tsiganes) et de l'Unagev (Union nationale pour l'action auprès des Gens du voyage), la Fnasat réunit pratiquement toutes les associations professionnalisées conduisant des actions pour l'articulation entre les situations vécues par les gens du voyage et les dispositifs de politique publique.

En 2017, la Fédération a enregistré 4 nouvelles adhésions : Moulins Communauté (Allier), Nevers Agglomération (Nièvre), Communauté d'agglomération de l'Auxerrois (Yonne) et celle de l'association Contact et Promotion (Bas-Rhin)

Deux natures d'adhésion différencient la qualité de membre à la Fédération. Le collège des membres actifs réunit des associations qui ont un programme d'actions concernant directement les questions entourant des gens du voyage. Le collège des membres associés est constitué de structures de nature juridique diverse, intéressées par les objectifs et les actions de la Fnasat.

Au 31 décembre 2018, le collège des membres actifs compte 92 associations et leurs antennes et celui des membres associés 14 structures, dont 11 institutions publiques.

Le constat d'un maillage territorial insuffisant reste cependant d'actualité. Pourtant, le rôle essentiel joué par ces associations dans l'intérêt général est largement reconnu et elles constituent un atout majeur pour nombre d'acteurs publics. Leur importance a été relevée par la Cour des comptes, la Caisse nationale d'allocations familiales ou encore par le Conseil national des politiques de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale.

Les adhérents de la Fnasat présentent des implantations dans 63 départements et 68 sont couverts par leurs champs géographiques d'interventions.

Impliquées autour d'enjeux souffrant d'un pilotage national trop lâche, leurs modèles économiques sont fortement contraints par des soutiens publics qui restent en-deçà des besoins et qui s'effritent dans de nombreux départements. En outre, l'objet de ces associations n'autorise qu'à la marge le développement de ressources propres, notamment par l'appel à la générosité publique.

Plusieurs d'entre elles, souvent implantées de longue date dans leur tissu institutionnel local ont été contraintes de réduire leurs activités, de limiter l'accès à certains services pour cause de saturation, ou encore de cesser leurs activités.

### INSTANCES ET ORGANISATIONS

#### Conseil d'administration (élection du 18 mai 2017)

La Fédération est administrée par un conseil d'administration, composé de personnes physiques, administrateurs ou salariés de leur association locale. Elles sont présentées par les associations adhérentes et élues lors de l'assemblée générale annuelle. Les mandats sont d'une durée de trois ans, dont un tiers est renouvelable annuellement.

### Composition :

- Rencontres Tsiganes, Marseille – Bouches-du-Rhône
- Ass. Gens du voyage, centre social Les Alliers, Angoulême - Charente
- Itinérance 22, Saint-Brieuc – Côtes d’Armor
- Comité de coordination pour la promotion et la solidarité des communautés en difficulté Migrants/Tsiganes (CCPS), Toulouse – Haute-Garonne
- Ass. départementale des amis des Voyageurs de la Gironde (Adav 33), Talence – Gironde
- Voyageurs 37, Tours – Indre et Loire
- Service régionaux Itinérants (SRI), Rezé – Loire-Atlantique
- Association mayennaise pour l’accueil des Voyageurs (Amav), Laval - Mayenne
- Sauvegarde du Nord/Dispositif Aréas, Lille - Nord
- Ass. départementale d’accueil et réinsertion sociale – Sce Gens du voyage (ADARS), Beauvais – Oise
- Association Gadjé-Voyageurs 64 (AGV 64), Billère - Pyrénées-Atlantiques
- Ass. Lutte pour une vie nomade (Lupovino), Strasbourg – Bas-Rhin
- Ass. régionale des Tsiganes et de leurs amis gadjé (Artag), Villeurbanne - Rhône
- Voyageurs 72, Le Mans - Sarthe
- Patriia, ass. interculturelle – Paris
- Association Gens du voyage en Yvelines (AGVY), Guyancourt - Yvelines
- Ass. départementale pour l’accueil et la promotion des gens du voyage (ADAPGV 86), Poitiers – Vienne
- Ma Camping 87, Limoges - Haute-Vienne
- Ass. départementale gens du voyage de l’Essonne (ADGVE), Évry - Essonne
- Ass. pour l’accueil des Voyageurs (Asav), Nanterre – Hauts-de-Seine
- Ass. départementale pour la promotion des Tsiganes et voyageurs (ADEPT), Drancy – Seine-Saint-Denis

### Principaux sujets abordés

- Loi du 7 novembre 2018 relative à l'accueil des gens du voyage et à la lutte contre les installations illicites ;
- Décrets d'application de la loi relative à l'Égalité et à la Citoyenneté ;
- Circulaire relative à la préparation des stationnements des grands groupes de gens du voyage ;
- Stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté ;
- Gens du voyage, centres sociaux et schémas départementaux de l'animation de la vie sociale ;
- Convention d'objectifs et de gestion entre l'État et la Cnaf pour la période 2018-2022 ;
- Schémas départementaux de la domiciliation ;
- Projet de collecte de témoignages de personnes internées en tant que nomades en France entre 1940 et 1946 ;
- Projet de guide d'appui pour la rédaction des schémas départementaux dont la réalisation a été confiée au Cerema par le ministère de la Cohésion des territoires ;
- Audition par la section du rapport et des études du Conseil d'État ;
- Travaux de la Commission nationale consultative des gens du voyage et contributions de la Fédération ;
- Questionnements quant aux activités de la Mission campements illicites et bidonvilles de la Dihal, périmètre d'intervention et prise en considération des conditions d'habitat de gens du voyage ;
- Étude de préfiguration d'un programme de médiation en santé en Nouvelle-Aquitaine ;
- Expositions au Palais de la Porte Dorée, à la Maison rouge et au Mémorial de la Shoah et partenariat avec la Fnasat ;
- Programmation éditoriale de la revue *Études tsiganes* ;

- Enquête en direction des adhérents du réseau Fnasat sur les actions développées dans le champ culturel ;
- Appui financier à des projets du champ culturel d'adhérents via un appel à projets de la Fédération grâce au concours financier du ministère de la Culture ;
- Convention de partenariat avec Idéal Connaissances ;
- Diagnostic stratégique de la Fnasat réalisé par l'Adasi avec le soutien financier de la Solifap ;
- Dynamiques régionales au sein du réseau ;
- Travaux des commissions nationales et des groupes de travail de la Fédération ;
- Fonctionnement des commissions nationales ;
- Mission d'appui pour la définition d'une stratégie d'alliance francilienne, limitée dans une première phase à trois associations ;
- Modalités d'adhésion des membres associés.

## Bureau

Le conseil d'administration a procédé au renouvellement des membres du Bureau lors de sa réunion du 27 septembre 2018.

### Composition :

- Président : Laurent EL GHOZI (Asav – 92)
- Vice-présidente : Jacqueline CHARLEMAGNE (Patriia – 75)
- Vice-président : Jean-Claude GUIRAUD (CCPS – 31)
- Secrétaire : Noëlle FRÉDEFON (Adav – 33)
- Trésorier : Bernard PLUCHON (SRI – 44)
- Trésorière adjointe : Marie-Claude VACHEZ (Patriia – 75)

## COMMISSIONS & GROUPES DE TRAVAIL

### ■ Commission Habitat

**Composition** : 13 - Aotra / 16 - Ass. Gdv Ctre social Les Alliers / 31 – CCPS / 33 – Adav / 37 – Tsigane Habitat / 54 - Amitiés Tsiganes / 69 – Artag / 72 – Voyageurs 72 / 75 – Patriia / 78 – AGVY / 86 – ADAPGV 86 / 93 - Adept

La liste des membres s'est amenuisée en 2017 du fait de la suppression de postes liés à l'habitat dans plusieurs structures (Essonne, Hauts-de-Seine, Nord-Pas-de-Calais)

- Production de deux documents relatifs à l'ingénierie du réseau développée dans le domaine de l'habitat des gens du voyage (un à usage interne au réseau et l'autre à usage de communication) ;
- Constats et échanges sur la politique et sur les pratiques de l'accueil des gens du voyage. Dans l'attente des décrets d'application de la loi relative à l'Égalité et à la Citoyenneté et au vu de la charge de travail de chacun des membres du groupe, les réflexions et productions seront relancées en 2019 ;
- Échanges autour de la production d'un outil de travail pour la commission, via Google site. Formation à celui-ci ;

- Autres thématiques abordées : évolution des modalités de financement de l'aide à la gestion des aires d'accueil (AGAA – ALT 2), révision des SDAHGV, actualités des membres de la commission.

### ■ Commission Santé

**Composition** : **16** - Ass. Gdv Ctre social Les Alliers / **16** - Ctre social Le Chemin du Hérisson / **31** – CCPS / **33** – Adav / **54** - Amitiés Tsiganes / **64** - Association Gadjé-Voyageurs / **72** – Voyageurs 72 / **76** - Relais Accueil Gens du voyage / **77**- Le Rocheton / **86** - ADAPGV 86 / **91** - ADGVE / **93** - ADEPT

- Constats et échanges sur l'accompagnement du phénomène de vieillissement chez les gens du voyage (une journée technique nationale organisée le 27 mars 2018) ;
- Démarrage des travaux d'analyse du volet santé des schémas départementaux d'accueil et d'habitat des Gens du voyage ;
- Constats et échanges sur la consommation de substances psychoactives ;
- Constats, interpellation et contribution aux campagnes de vaccination contre la rougeole.

### ■ Groupe de travail : Fracture numérique et accès aux droits

La dématérialisation de la relation administrative est un frein supplémentaire à l'accès aux droits pour des populations déjà empêchées par un phénomène d'illettrisme et des difficultés à effectuer des démarches. En bien des points, c'est également un défi supplémentaire pour les associations qui les accompagnent.

Nombre de déterminants auxquels sont confrontés des gens du voyage constituent des risques importants de rupture d'égalité, tout particulièrement les difficultés à obtenir une élection de domicile. Le basculement dans le tout numérique amplifie ces risques. Au-delà de la question de l'accès et du maintien de droits essentiels, c'est la relation administrative elle-même qui graduellement se déshumanise. Incidemment, c'est une part toujours plus importante des échanges avec les institutions qui s'effectuent par voie électronique. Ainsi, l'accès à internet et la capacité d'usage des outils numériques sont devenus indispensables pour un égal accès aux droits.

La relation des services publics aux gens du voyage est déjà complexifiée et fait massivement appel à un secteur associatif ou, plus rarement, à des services spécialisés. Le basculement dans le tout numérique annoncé par le gouvernement en octobre 2017 ne semble pas mesurer pleinement les risques de rupture d'égalité. La place des gens du voyage devra rapidement s'affirmer dans les stratégies publiques pour *un numérique inclusif*, ainsi que dans la pluralité des initiatives, encore mal définies, de lutte contre la fracture numérique et pour l'autonomisation numérique.

Pour toutes ces raisons et suite à la sollicitation des adhérents, la Fnasat a souhaité mener une réflexion approfondie sur ces questions d'accès aux droits des gens du voyage, dans le contexte de dématérialisation croissante des démarches administratives. Les échanges au sein du réseau d'adhérents font état de constats convergents quant aux difficultés soulevées, tant pour les gens du voyage accompagnés que pour les associations.

Des situations de rupture de droits sont régulièrement à déplorer. Les raisons premières de ces difficultés sont identifiées et rejoignent en partie les freins repérés pour les autres publics en difficulté. Elles sont directement liées au numérique ou constituent des difficultés préexistantes qui en complexifient l'appréhension.

- Maîtrise aléatoire de la lecture et de l'écriture ;
- Difficultés fréquentes pour l'accomplissement des démarches administratives ;
- Difficultés dans l'utilisation de l'outil informatique ;
- Faible niveau d'équipement informatique et de connexion internet, avec prédominance du format téléphone peu adapté aux démarches administratives ;
- Aires d'accueil dépourvues d'accès wifi ;

- Lieux de vie fréquemment dépourvus de réseau de connexion.

Animé par Serge Faindt (Itinerance 22), un groupe de travail a été constitué avec les objectifs de capitalisation et d'analyse de données, de formulation de préconisations et de renforcement de la capacité d'agir des acteurs locaux.

À la fin de l'année 2018, le travail est en phase d'élaboration d'un diagnostic. Pour alimenter cet état des lieux, deux enquêtes ont été réalisées dont les réponses ont donné lieu à des synthèses. Elles permettent de tirer des enseignements sur les conséquences de la dématérialisation des démarches sur les gens du voyage ainsi que sur les structures les accompagnant, au niveau institutionnel comme à celui des professionnels.

Afin de bien identifier les questions de responsabilité et d'éthique professionnelle, un nombre restreint d'adhérents a été questionné autour de cinq items :

- Les données à caractère personnel du public ;
- Les identifiants et les codes ;
- Les documents électroniques ;
- La correspondance électronique ;
- Les démarches et les procédures électroniques ;

Toujours dans la visée d'alimenter le diagnostic, des travaux ont été engagés pour :

- Disposer d'un bon repérage des dispositifs publics concernés par l'injonction numérique, qui ne semble pas exister par ailleurs ;
- Répertorier des actions mises en place au sein du réseau Fnasat ;
- Rédiger des fiches techniques pour la définition de notions ou la description d'outils numériques.

### ■ Groupe de travail Culture

Pour rappel, à l'issue d'un travail de concertation entre les services du ministère de la Culture, des associations nationales de gens du voyage et la Fnasat, une première charte *Culture, Gens du voyage et Tsiganes de France* a été finalisée en 2013, sans toutefois être signée. Le groupe de travail Culture a permis de relancer cette concertation, pour aboutir à un nouveau texte, signé le 22 septembre 2016, par la ministre de la Culture, le président de la Commission nationale consultative des gens du voyage, et neuf associations dont la Fnasat.

Au regard des enseignements tirés des 36 réponses au questionnaire adressé aux membres en 2017, le groupe de travail Culture, composé exclusivement de bénévoles issus d'associations adhérentes à la Fnasat, a porté une réflexion pour la constitution d'un répertoire de ressources à destination des adhérents de la Fnasat. L'intention a été présentée en Conseil, ainsi que deux projets de tableaux de recensement. Il s'agit d'outils pour dresser l'inventaire d'artistes, de compagnies ou d'universitaires déjà mobilisés au sein du réseau, ainsi que pour réaliser des fiches de renseignement sur les productions ou compétences mobilisables.

Grâce au concours financier du ministère de la Culture, la Fnasat a piloté un modeste appel à projets culturels visant des recueils de paroles ou des récits de vie. Le Conseil a fixé trois principes de sélection :

- L'apport financier ne devra pas participer au financement ordinaire des associations, donc seuls les coûts directs des projets seront éligibles ;
- Une priorité sera donnée aux associations qui ne disposent pas d'une forte structuration salariée ;
- Une attention sera portée à un critère d'originalité.

avant de donner mandat au groupe de travail Culture pour rédiger l'appel à projet et pour constituer un comité de sélection.

En quatre semaines, 15 projets ont été soumis à la Fnasat, tous de qualité et s'inscrivant bien dans les périmètres de l'appel. Six projets ont été retenus et seront portés par Association accueil information Sud Charente (16), l'association Les Quatre Routes (16), l'Apaj Centre Gitan (34), l'Association départementale des gens du voyage citoyens (44), Voyageurs 72 et Relais accueil gens du voyage (76).

Toujours avec le soutien du ministère de la Culture, la Fnasat a permis le financement d'un documentaire audio réalisé par Jet Fm en partenariat avec l'ADGVC 44, qui sera présenté à la médiathèque Matéo Maximoff, avant d'être diffusé le 27 avril 2019 à l'occasion de la commémoration à Moisdon-la-Rivière, où sera également inaugurée une stèle commémorative.

## REPRÉSENTATIONS ET CONTRIBUTIONS

Depuis 2005, la Fnasat est adhérente à l'Union nationale interfédérale des œuvres et organismes privés non lucratifs sanitaires et sociaux (Uniopss) au sein du collège des adhérents nationaux.

La Fédération est par ailleurs membre du collectif Alerte, du Collectif des associations unies pour une nouvelle politique du logement et du CNDH Romeurope, dont elle accueille la coordination dans ses locaux.

### ■ Représentations

La contribution de la Fnasat à la construction de l'action publique s'inscrit en partie au travers de représentations en tant que membre de commissions, instances ou groupes de travail :

- CNCGDV et groupes de travail Mémoire, Culture et Réglementation ;
- Groupe de travail Culture-gens du voyage animé par le ministère de la Culture et de la Communication ;
- Implication dans les travaux de journées techniques en vue de la révision des schémas départementaux des gens du voyage, pilotés par la Dihal ;
- Groupe de travail relatif à la réforme de la domiciliation piloté par la DGCS ;
- Groupe santé de la Commission nationale de suivi de la résorption des bidonvilles ;
- Comité régional de l'habitat et de l'hébergement d'Île-de-France ;
- Conseil national de lutte contre l'exclusion : Laurent El Ghazi, président de la Fnasat est membre en qualité de personnalité qualifiée ;
- Commissions départementales consultatives d'accueil et d'habitat des gens du voyage de l'Ille-et-Vilaine, de Paris et des trois départements de la région Basse-Normandie ;
- Comité de suivi de la révision du schéma départemental d'Ille-et-Vilaine ;
- Comités de suivi des projets de médiation en santé de Soliha (Calvados), du Relais Accueil Gens du voyage (Seine-Maritime), de l'association Les Forges Médiation (Nantes), de la Sauvegarde du Nord (Lille), de Voyageurs 72 (Sarthe).
- Groupe « besoins spécifiques » du Service public d'information en santé pour la construction du site sante.fr.

## ■ Contributions

Au niveau national, les apports de la Fédération se sont également concrétisés par des réponses systématiques aux sollicitations des institutions publiques. De manière non exhaustive, la Fnasat a ainsi apporté les contributions suivantes :

- Contributions dans le cadre du projet de loi Évolution du logement, l'aménagement et le numérique (ELAN) ;
- Audition autour de l'habitat des gens du voyage en vue du projet de loi ELAN ;
- Audition au Sénat sur les propositions de loi n°557 tendant à soutenir les collectivités territoriales et leurs groupements dans leur mission d'accueil des Gens du voyage et n°680 visant à renforcer et rendre plus effectives les sanctions en cas d'installations illégales en réunion sur un terrain public ou privé ;
- Audition par Monsieur Jacques Toubon, Défenseur des droits ;
- Audition par Monsieur Patrick Gohet, adjoint au Défenseur des droits ;
- Transmission d'une note sur les gens du voyage et politiques publiques aux différents départements ministériels concernés ;
- Contribution pour le plan national de lutte contre le racisme et l'antisémitisme ;
- Transmission d'une note à Jérôme Vignon, Président de l'Observatoire national de la pauvreté et de l'exclusion sociale (ONPES) ;
- Transmission d'une note à Etienne Pinte, Président du Conseil national des politiques de lutte contre la pauvreté et l'exclusion social (CNLE) ;
- Contribution pour le 27<sup>e</sup> rapport sur la lutte contre le racisme sous toutes ses formes de la Commission nationale consultative des droits de l'homme (CNCDH) ;
- Contribution au projet de recueil de témoignages des nomades internés en France entre 1940 et 1946 ;
- Contribution pour le décret n° 2019-171 du 5 mars 2019 relatif aux aires de grand passage ;
- Contribution pour l'instruction n° DGCS/SD1B/2018/56 du 5 mars 2018 relative à l'instruction du 10 juin 2016 relative à la domiciliation des personnes sans domicile stable ;
- Note relative à l'évolution du formulaire de demande de logement locatif social (arrêté du 6 août 2018, Cerfa n°14069\*03) ;
- Conseils formulés pour une étude de l'Agence européenne des droits fondamentaux ;
- Contribution pour le séminaire des conseillers action culturelle des Drac au ministère de la Culture ;
- Production d'une note relative à la mise en œuvre du chèque énergie ;
- Production de six fiches pour un projet de guide relatif à la révision des schémas départementaux d'accueil et d'habitat des gens du voyage (Dihal) ;
- Contribution de la Commission Santé à l'affiche de Santé publique France pour la promotion de la vaccination contre la rougeole ;
- Contribution à la thèse de Blandine Hybert et Marion Luce « Accompagnement des patients éloignés des systèmes de prévention et de soins par les médiateurs en France, vers les professionnels de santé primaires : études qualitatives par entretiens individuels semi-dirigés » ;
- Groupe de travail « Médecine de proximité – médiation en santé », animé dans les Pays de Loire.

## PARTENARIATS

### ■ Partenariats financiers

- Direction générale de la cohésion sociale ;
- Direction générale de la santé ;
- Ministère de la Culture ;
- Commissariat général à l'égalité des territoires ;
- Ministère de l'Éducation nationale ;
- Direction régionale de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale d'Ile-de-France ;
- Direction départementale des territoires de la Nièvre ;
- Agence régionale de santé de Nouvelle-Aquitaine ;
- Caisse nationale des allocations familiales ;
- Santé Publique France ;
- Conseil régional d'Île-de-France ;
- Conseil départemental de la Nièvre ;
- Ville de Paris ;
- Fondation Abbé Pierre ;
- Fondation de France ;
- Fondation Crédit Coopératif ;
- Fonjep.

### ■ Autres partenariats

La Fnasat s'efforce d'extraire les questions entourant les gens du voyage d'un cercle restreint d'acteurs ou de chercheurs spécialisés. Si cet objectif appelle nécessairement une inscription sur un temps long, les partenariats développés témoignent de ce positionnement.

- Ministère de la Santé et des Solidarités ;
- Direction générale de la cohésion sociale : groupe de travail dédié à la réforme de la domiciliation ;
- Ministère de la Culture ;
- Santé publique France ;
- Direction départementale des Territoires de la Nièvre ;
- Agences régionales de santé d'Ile-de-France, de Normandie, de Nouvelle-Aquitaine et des Pays de Loire ;
- Associations nationales de gens du voyage : échanges, collaboration et concertation et, en tant que de besoin, soutien technique ;
- Ville et département de Paris : réponses aux questionnements relatifs au fonctionnement de l'aire d'accueil du bois de Vincennes et projet de l'aire d'accueil du bois de Boulogne ;
- Fédération des centres sociaux : publication conjointe d'un numéro des revues *Repères* et *Études tsiganes*, proposition d'ingénierie partagée de formation, questionnaire sur le système Senacs ;
- Associations membres du Programme national de médiation en santé (PNMS) ;



- Ent'revues : participation au Salon de la revue à Paris ;
- Associations des revues plurielles : participation au Salon des revues plurielles à Bordeaux et à sa préparation ;
- La Maison rouge, le Mémorial de la Shoah et le Palais de la Porte Dorée, dans le cadre de leurs expositions respectives ;
- Fondation Abbé Pierre : réactualisation de *Les Cahiers du mal-logement de la Fondation Abbé Pierre* : Les difficultés d'habitat et de logement des « Gens du voyage », janvier 2006, thématique élargie à l'ensemble des situations de mal-habitat partagées par les personnes vivant en habitat léger ;
- CNDH Romeurope – ERRC – FAP – LDH : réflexion pour la mise en œuvre d'un observatoire national des expulsions collectives de lieux de vie informels ;
- Jurislogement : participation du Pôle Juridique ;
- Institut Renaudot : appui méthodologique pour une approche communautaire en santé dans le cadre de l'étude santé en Nouvelle-Aquitaine ;
- Instance régionale de prévention et d'éducation à la santé de Nouvelle-Aquitaine : appui méthodologique et documentaire dans le cadre de l'étude santé en Nouvelle-Aquitaine ;

## SOUTIEN AUX ADHÉRENTS ET AUX AUTRES ACTEURS LOCAUX

Le secteur associatif impliqué sur les questions entourant les gens du voyage s'est progressivement constitué à partir de la création des premières associations dans les années 1960, dans le sillage de la fondation du Cnin. Leur nombre s'est nettement accru dans les années 1980 et on note un virage dans leur professionnalisation à la fin de cette décennie et au début des années 1990. Si des singularités existent, la majorité des associations fédérées à la Fnasat inscrivent leurs actions dans les champs de la lutte contre l'exclusion et de l'animation sociale globale. Reconnues et mobilisées, elles développent, en fonction des territoires et des identités associatives, une palette d'initiatives en réponse aux besoins identifiés : élection de domicile, écrivain public, médiation et orientation, accompagnement dans l'emploi, des micro-entreprises ou dans la formation professionnelle, soutien à la scolarisation, accueil petite enfance, loisirs, lutte contre l'illettrisme, éducation à la santé et accès aux soins, habitat, gestion d'aires d'accueil et médiation liée aux difficultés de stationnement. Ces plateformes de services et d'orientation participent utilement au décloisonnement des dispositifs.

Globalement, ces structures ont été en capacité de capitaliser une expérience déjà ancienne, leur permettant d'être bien repérées pour leur expertise et ingénierie d'intervention. Ces atouts bénéficient aussi d'une appartenance fédérale, propice à des formes de mutualisation.

Cependant, elles restent confrontées à un ensemble de difficultés, diversement prégnantes selon les territoires :

- La raréfaction des financements publics et des arbitrages opérés par les pouvoirs publics au bénéfice d'autres problématiques ou populations fragilisent des modèles économiques déjà fragiles ;
- Un sujet qui reste trop faiblement documenté par les pouvoirs publics et qui peine à trouver sa juste place dans la programmation des politiques publiques territoriales ;
- Une disqualification des aires d'accueil dans le dispositif public qui limite les crédits mobilisables et l'implication des élus ;
- Une difficulté des acteurs institutionnels à dépasser un clivage entre approche spécifique et accès à des dispositifs de droit commun ;
- Un évident manque d'intérêt ou plus souvent de préjugés de la part de la population globale, qui limite l'engagement bénévole et la capacité d'appel à la générosité ;

- Un sujet trop faiblement porté politiquement, voire instrumentalisé.

À défaut d'organisation déclinée régionalement, les sollicitations de conseil et de soutien se tournent tout entier vers le niveau fédéral. À l'instar des sollicitations des années passées, la nature des demandes et des interventions en direction des adhérents pour l'année 2018 affiche une certaine diversité. Ainsi, de l'information à un appui plus conséquent, pouvant participer de l'assistance à projet, nos interventions en appui aux associations et aux structures adhérentes prennent des formes variées.

L'information et plus largement tout ce qui relève d'une fonction de veille (évolution des dispositifs, appels à projets territoriaux, financements, obligations, mutualisation d'expériences, etc.) constitue un espace d'appui pratiquement quotidien et mobilisant de façon transversale les pôles de compétences de la fédération.

Une seconde nature d'appui aux adhérents est relative au développement ou à l'organisation des activités des structures. Outre des apports informatifs ou de formation liés aux activités, la Fédération a été amenée à accompagner des associations dans des travaux d'ingénierie visant à actualiser ou à repreciser le périmètre de ses interventions, l'organisation de l'activité, le partenariat à mobiliser, les financements ou encore la stratégie de développement. L'investissement de la Fédération a également relevé de contributions de type caution en direction des partenaires techniques et financiers. L'appui à l'obtention des éventuels agréments ou au renouvellement de ceux-ci, tout particulièrement pour l'animation de la vie sociale ou la domiciliation entre également dans ce second volet d'intervention.

Comme détaillé plus en avant dans ce rapport, des formations ont été organisées en région, à la demande d'associations, à destination de bénévoles ou de salariés et associant parfois des partenaires locaux.

La Fnasat est régulièrement intervenue en direction du réseau des associations adhérentes concernant la vie associative et la gestion de ces structures. Le plus souvent les demandes d'intervention ou de conseil sont attachées à des questions de gouvernance : révisions statutaires, rôle des différentes instances, responsabilités respectives entre bénévoles et salariés, périmètres des délégations, renouvellement des membres des instances. D'autres demandes relèvent de l'appui à l'organisation d'évènement de type séminaire départemental (parfois attaché aux périodes anniversaires des associations). Six associations ont été accompagnées au titre de l'appui à la vie associative au cours de l'année 2018, dont une de façon plus conséquente à travers une prestation de type médiation.

Trois associations ont également sollicité la Fédération pour les accompagner dans un projet de création d'une nouvelle entité de coopération inter-associative en vue de porter à une échelle plus large des projets futurs. Née autour du portage d'un nouveau poste de médiation en santé, cette structure entend également s'investir dans d'autres champs d'intervention.

Des formes de mutualisation ou plus généralement d'organisation à l'échelle régionale intègrent progressivement le champ des réflexions des associations. Comme les années passées, cette dimension régionale a été source de sollicitations. Il s'agit en premier lieu de l'appui au réseau Fnasat en région Nouvelle-Aquitaine, à la faveur de la réalisation d'une étude préalable à la mise en œuvre d'un programme régional de médiation en santé. Ce soutien s'inscrit dans le prolongement d'initiatives préalables au cours des années 2016 et 2017. Il s'est agi par ailleurs d'un travail avec le réseau des associations franciliennes, notamment pour l'organisation d'une rencontre sur les évolutions législatives qui aura permis de renforcer les proximités existantes. Au-delà de ce travail en commun, la Fnasat a mobilisé avec le concours financier de la Solifap<sup>4</sup> une mission de diagnostic visant à préfigurer une stratégie inter-associative de développement autour des enjeux de renforcement des compétences présentes (notamment dans le champ de l'habitat) ; de consolidation des moyens d'intervention (humains et financiers) ; d'harmonisation des pratiques sur une mission socle d'accès aux droits et de médiation ; d'optimisation budgétaire à travers notamment la mutualisation de fonctions supports ; le développement de nouveaux services dans une opérationnalité régionale en vue de renforcer le maillage des interventions à l'échelle francilienne. Cette mission, confiée à l'ADASI<sup>5</sup>, s'est dans un premier

---

4. Société d'investissements solidaires de la Fondation Abbé Pierre.

5. Association pour le Développement de l'Accompagnement à la Stratégie et à l'Innovation de l'Intérêt général.

temps limitée à 3 associations conduisant des actions en direction des familles du voyage et bénéficiant d'une équipe salariée *ad hoc*. Elle devra être prolongée et étendue pour une stratégie inter-associative confirmée.

La Fnasat a continué à être régulièrement sollicitée pour un appui ponctuel à l'organisation d'actions d'information et de sensibilisation tout public organisées par les associations adhérentes. En 2018 nous sommes intervenus à 16 reprises en ce sens.

Des interventions ont également pris place dans le cadre d'assemblées générales pour éclairer un point précis de l'ordre du jour. Globalement et même s'il ne s'agit pas toujours d'un appui en tant que tel, la participation de la Fnasat aux instances associatives telles que les assemblées générales et, le cas échéant, aux conseils d'administration des associations adhérentes reste également un espace où le soutien de la fédération s'est opéré. Nous regrettons cependant de ne pas avoir les moyens d'honorer systématiquement les invitations.

## SOUTIEN ET APPUI AUX ACTEURS DES TERRITOIRES

Au-delà du soutien aux structures adhérentes, la Fnasat accompagne les territoires dans une meilleure prise en compte des familles du voyage au plan local à travers diverses interventions d'appui aux acteurs locaux, collectivités locales en premier lieu mais aussi services déconcentrés de l'État, autres acteurs institutionnels et acteurs sociaux dans leur grande diversité.

Le premier espace d'appui s'est concrétisé par la réalisation de formations sur site. 23 interventions dans 20 départements ont ainsi été réalisées en 2018. Les demandes en la matière émanent le plus souvent de collectivités locales, parfois de manière croisée avec des associations adhérentes. Ces actions, présentées au chapitre Pôle Formations du présent rapport d'activité, participent d'un soutien aux territoires en ceci qu'elles sont en général organisées autour d'un périmètre de participation ouvert aux différents acteurs et structures du territoire concerné par la qualité d'habitants de gens du voyage ou par leurs séjours. Ainsi, ces temps de travail permettent de renforcer, à travers des apports théoriques et une approche de regards croisés, une appréciation éclairée et mieux partagée sur les situations et problématiques en présence.

À l'instar de la fonction d'information et de veille opérée en direction du réseau adhérent, la Fnasat a régulièrement traité des sollicitations de ce type émanant des acteurs des territoires, le plus souvent des services des collectivités (EPCI essentiellement, au regard de leurs champs de compétence) et des services déconcentrés de l'État. S'il peut s'agir d'une simple recherche d'information, ces demandes ont aussi relevées d'un appui plus conséquent attaché à un contexte particulier. C'est notamment le cas des sollicitations concernant les problématiques d'habitat (réglementation d'urbanisme, document de programmation, accès à l'eau et à l'énergie, assainissement...) ou de stationnement, des éclairages juridiques, la prévention et l'accès aux soins, ou encore de questionnements relatifs à l'accompagnement social et à la domiciliation.

Lorsque nous disposons d'un membre adhérent dans le territoire de référence ou en voisinage immédiat nous pouvons alors y orienter nos interlocuteurs territoriaux vers le réseau. Pour autant, certaines situations et la faiblesse de moyens conduisent l'association à souhaiter un appui fédéral. Par ailleurs, la couverture territoriale du réseau d'adhérents est imparfaite. Ainsi de trop nombreux départements ne sont pas pourvus de structure spécialisée, publique ou privée. Nombre des sollicitations proviennent de ces départements.

De façon plus modeste, faute de structures régionales, la Fnasat participe en tant que membre à des commissions départementales consultatives des gens du voyage, notamment dans les départements ne comptant pas d'adhérents Fnasat. À chaque fois que sollicitée pour être désignée comme membre, la Fnasat indique les associations adhérentes les plus proches et communique celles de représentants d'associations de gens du voyage. Par ailleurs nous avons systématiquement indiqué notre disponibilité pour des interventions ponctuelles et bénévoles, visant à informer les membres des commissions départementales sur des thématiques, enjeux ou expériences identifiées.

Un troisième volet d'appui et d'accompagnement des territoires et des acteurs locaux se traduit par la réalisation d'interventions de type études, assistance à projet ou diagnostics territoriaux. Ce type de prestation n'entre pas dans la vocation première de la Fnasat et il n'y a pas de volonté de développement en ce sens. Dans tous les cas, ces interventions résultent d'une interpellation directe de la Fnasat par le commanditaire. La ligne de conduite retenue en la matière est de s'y engager dans les territoires où, d'une part, les opérateurs membre ou en proximité avec le réseau Fnasat nous ont informés ne pas pouvoir intervenir pour différentes raisons et, d'autre part, là où le réseau Fnasat est absent ou dans l'impossibilité de répondre même partiellement à la commande.

La Fnasat a ainsi engagé en 2018, trois interventions qui seront finalisées et conduites de façon principale courant 2019. Il s'agit d'une part d'un diagnostic territorial sur les différentes situations d'installations et de séjours des familles du voyage pour la nouvelle communauté de communes Bernay Intercom dans le département de l'Eure, ensuite de la réalisation de l'étude préalable à la révision du schéma départemental d'accueil et d'habitat des gens du voyage dans le département de la Nièvre et enfin d'une étude en trois volets pour la préfiguration d'un programme régional de médiation en santé en Nouvelle-Aquitaine.

Cette étude est présentée plus en avant dans ce rapport d'activités. Pour les deux autres interventions, il s'agit d'effectuer un minutieux travail de diagnostic à l'échelle des territoires intercommunaux et communaux, notamment en ce qui concerne la dimension habitat. Cet état des lieux se fonde sur une démarche de qualification des situations en présence et des besoins des familles, à la croisée d'un travail d'enquête auprès des dites familles mais aussi des acteurs des territoires, d'exploration des sources documentées préexistantes et de cartographie des lieux d'installation et mobilisés par les familles. La démarche s'appuie en complément sur une mobilisation et implication des commanditaires et acteurs des territoires à travers l'organisation de rencontres de travail de type ateliers thématiques ou rencontres techniques afin de faire émerger, d'une part, leurs propres regards et qualifications des situations en présence et, d'autre part, de qualifier les besoins éventuels de ces mêmes acteurs en matière de formation, d'accompagnement, de montée en puissance d'une compétence « gens du voyage », de possibilités de coordination ou de mutualisation à une échelle inter-territoires, départementale voire régionale.



## **Activités thématiques**

<b>3. Pôle Formation</b> .....	<b>p. 31</b>
<b>4. Pôle Habitat</b> .....	<b>p. 39</b>
<b>5. Pôle Juridique</b> .....	<b>p. 45</b>
<b>6. Pôle Santé</b> .....	<b>p. 51</b>



# 3. Pôle Formation

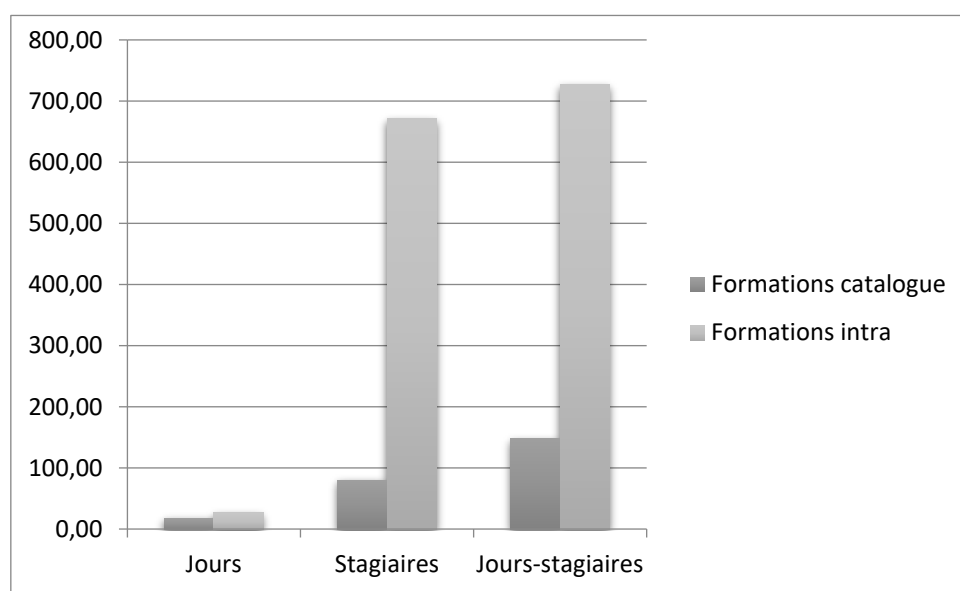
## L'ACTIVITÉ FORMATION 2018 EN QUELQUES CHIFFRES

L'activité formation 2018 connaît une très légère baisse au regard de l'année 2017 mais confirme cependant l'inversion de tendance suite aux années 2014/2016 qui avaient affiché un net recul au regard des années antérieures.

Prise dans sa globalité, l'activité formation 2018 de la Fnasat s'est concrétisée autour de 33 actions différentes représentant 44.50 journées de formation, 751 stagiaires bénéficiaires et 874,50 journées-stagiaires. Comme les années passées, le principal de l'activité est réalisé à travers les actions en intra organisées sur sites.

Le niveau global de l'activité pour l'année 2018 observé au regard des 3 critères du nombre de jours, de stagiaires et de journées-stagiaires apparaît comme suit :

**Formations FNASAT 2018 - Niveau d'activité**



Et son évolution par rapport à l'année 2017 telle que figurant au tableau ci-dessous :

**Formations FNASAT 2018 - Évolution 2018/2017**

Types de formations	2018			Évolution 2018 / 2017			
	Jours	Stagiaires	Journées-stagiaires	Jours	Stagiaires	Journées-stagiaires	
<b>Offre (modules)</b>	Nb	18,00	80	148,00	-4,00	+1	+4,00
	%	40,45	10,65	16,92	-18,18	+1,27	+2,78
<b>Formations intra</b>	Nb	26,50	671	726,50	-9,50	-91	-232,00
	%	59,55	89,35	83,08	-26,39	-11,94	-24,20
<b>Total</b>	<b>Nb</b>	<b>44,50</b>	<b>751</b>	<b>874,50</b>	<b>-13,50</b>	<b>-90</b>	<b>-228</b>
	%	100	100	100	-23,28	-10,70	-20,68

## LES FORMATIONS CATALOGUE

Organisée autour de trois axes principaux - la connaissance des publics, les politiques publiques d'accueil et d'habitat, l'accès aux droits & les politiques sociales - l'offre de formation de la Fnasat peine certes à rencontrer de façon massive son public mais reste cependant fortement repérée par les acteurs de terrain en prise avec les situations concrètes et les demandes des publics.

Ainsi, pour l'année 2018, 10 sessions catalogue auront été confirmées soit 38,50% des sessions programmées. Ces 10 sessions représentent 18 journées d'intervention, 80 stagiaires et 148 journées-stagiaires. La part relative des formations catalogue dans l'activité formation prise dans son ensemble reste faible et ne représente qu'à peine 17% du total des journées-stagiaires réalisées.

Les formations qui ont pu être confirmées concernent d'abord la connaissance des publics. Les sessions relatives à la gestion des aires d'accueil, des grands passages et des conflits sont également des formations régulièrement sollicitées. Deux sessions du module sur les pratiques éducatives et la protection de l'enfance ont aussi été réalisées. Les autres thématiques proposées au catalogue n'ont malheureusement pas pu être confirmées en raison d'un nombre insuffisant d'inscrits. Certaines de celles-ci ont cependant été explorées au travers des actions en intra décentralisées.

Outre l'objectif d'un meilleur taux de réalisation des sessions programmées, nous devons également travailler à un meilleur taux de remplissage des sessions, le niveau moyen de participation étant de 8 stagiaires/formation. Si pédagogiquement la taille modeste des groupes peut être appréciée des stagiaires et des formateurs, car permettant une plus forte interactivité avec les participants, elle n'en demeure pas moins une limite aux équilibres de fonctionnement, notamment budgétaires.

## LES FORMATIONS EN INTRA

Comme pour les années passées, les formations intra délocalisées représentent la part prépondérante de l'activité formation de la Fnasat. Ainsi en 2018, 23 actions sur sites auront été organisées représentant 26,50 journées de formation, 671 stagiaires et 726,50 journées-stagiaires. Ce sont là plus des 2/3 de l'ensemble des formations réalisées, 83% du volume total des journées-stagiaires et 89% des stagiaires ayant bénéficié d'une formation Fnasat au cours de l'année écoulée.

À l'exception de deux actions relevant de la formation initiale (IRTS) et de trois autres d'un objectif d'information-sensibilisation, nous sommes ici, comme pour les formations catalogue précédentes, sur le champ de la formation professionnelle continue.

L'enjeu principal des actions en intra est celui d'une (ré)appropriation de la *question* gens du voyage à l'échelle d'une équipe, d'une organisation ou d'un territoire et de remise en perspective des pratiques d'intervention mobilisées en direction de ces publics au regard notamment des politiques publiques de référence. Nous sommes à ce niveau sur un enjeu de renforcement ou d'appropriation d'une plus forte culture professionnelle partagée quant aux enjeux attachés à la *question* gens du voyage au plan local. La plus-value de notre démarche en ce sens est très fortement soulignée lors des évaluations. Elle se fonde sur notre capacité à travailler à partir des réalités et questions des stagiaires, des équipes ou des services en faisant un lien avec d'autres réalités de terrain convoquées par les formateurs.



## TYPLOGIE DES INTERVENTIONS

Les actions relevant de la formation professionnelle continue demeurent le cœur de cible de l'activité autour d'une finalité d'accompagnement des acteurs des territoires dans la prise en compte des situations au travers d'un renforcement de leurs compétences et de leurs pratiques. Elles représentent en 2018, toutes actions confondues, près de 73% des sessions réalisées et plus de 55% du total des journées-stagiaires.

Les formations de type information/sensibilisation, uniquement organisées sur sites, sont moins nombreuses (5 actions) mais impactent cependant assez largement les territoires (109 participants) car ouvertes à une participation plus large. Ce sont des actions opérées en réponse aux demandes des départements, EPCI et services de l'État ou alors à l'initiative d'associations adhérentes sous un format séminaire ou forum. Ces espaces de travail présentent un double intérêt. Celui, premier, d'inviter les acteurs locaux à réinterroger les situations et problématiques dans un regard élargi (accéder à la complexité) et croisé avec celui d'autres acteurs. Ils contribuent par ailleurs à mettre en visibilité et à porter à connaissance notre expertise en matière de formation et d'accompagnement des acteurs des territoires. Par contre, ils ne répondent pas à la finalité d'un processus de formation au sens strict du terme.

Les interventions intégrées à un cursus de formation initiale restent peu nombreuses (deux interventions en IRTS) mais concernent l'ensemble des étudiants de l'établissement, toutes filières confondues.

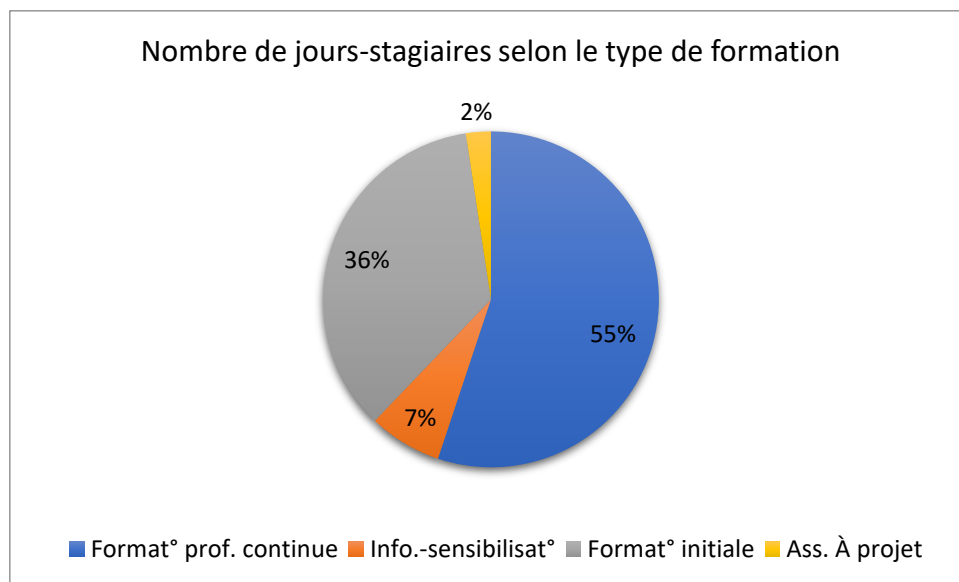
Le tableau suivant laisse apparaître dans le détail la typologie des formations réalisées en 2018 selon les indicateurs d'activité habituels en la matière :

**Formations FNASAT 2018 - Typologie des actions**

Types de formations	Poids	Nb actions	Jrs	Stagiaires	Jr-stag
Formation professionnelle continue	Nb	24	38,00	305	482,00
	%	72,73	85,40	40,61	55,12
Information sensibilisation	Nb	5	3,00	109	61,50
	%	15,15	6,73	14,51	7,03
Formation initiale	Nb	2	2,00	310	310,00
	%	6,06	4,50	41,28	35,45
Formation des responsables associatifs et assistance à projet	Nb	2	1,50	27	21,00
	%	6,06	3,37	3,60	2,40
<b>TOTAL</b>	Nb	<b>33.00</b>	<b>44.50</b>	<b>751</b>	<b>874.50</b>
	%	100.00	100.00	100.00	100.00

La typologie de nos interventions peut également être observée de façon synthétique au regard du seul critère du nombre de jours-stagiaires, au moyen du graphique suivant :

**Formations FNASAT 2018 - Nb de jours-stagiaires selon types de formations**



**COMMANDITAIRES ET ORIGINE DES PARTICIPANTS**

Comme apparaissant au tableau et sur le graphique en suivant, deux principales catégories de commanditaires ou de structures dont sont originaires les participants aux formations apparaissent :

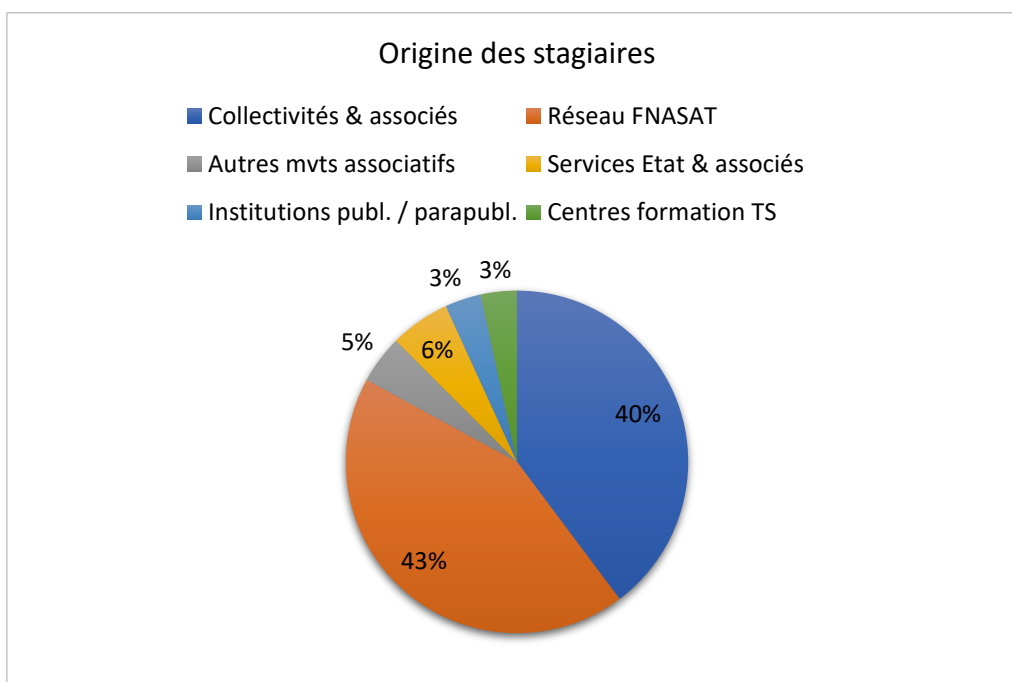
- Le réseau Fnasat qui reste le commanditaire principal des formations dispensées (43% des origines des commandes). Les autres mouvements associatifs ne sollicitent par contre que très peu le mouvement pour la formation de ses personnels ou responsables.
- Les collectivités territoriales (EPCI et Départements) et les structures qui y sont rattachées (CCAS, CIAS) représentent la seconde catégorie de commanditaires en demande de formations spécifiques sur la question gens du voyage. Ce sont ainsi près de 40% des demandes de formations opérées pour l'année 2018 et ceci concernant tant les formations catalogue que les actions sur sites.
- Les services de l'état et institutions parapubliques représentent enfin 9% des structures commanditaires.

Au total, en 2018 ce sont 88 structures qui ont bénéficié des formations de la Fnasat : 46 dans le cadre des formations catalogue et 42 au travers d'actions en intra.

### Origine des participants aux formations pour l'année 2018

Origine des participants	Offre Fnasat (Modules)	Formations sur sites	Total	
			Nb	%
Collectivités territoriales & associés	22	13	35	39,77
Associations adhérentes FNASAT	18	20	38	43,18
Autres mouvements associatifs	3	1	4	4,55
Services de l'État & associés	0	5	5	5,68
Institutions publiques / parapubliques	2	1	3	3,41
Centres formation Travail social	1	2	3	3,41
Autres (hors individus)	0	0	0	0,00
<b>Total</b>	<b>46</b>	<b>42</b>	<b>88</b>	<b>100</b>

### Origine des participants aux formations, toutes formations confondues - Formations FNASAT 2018



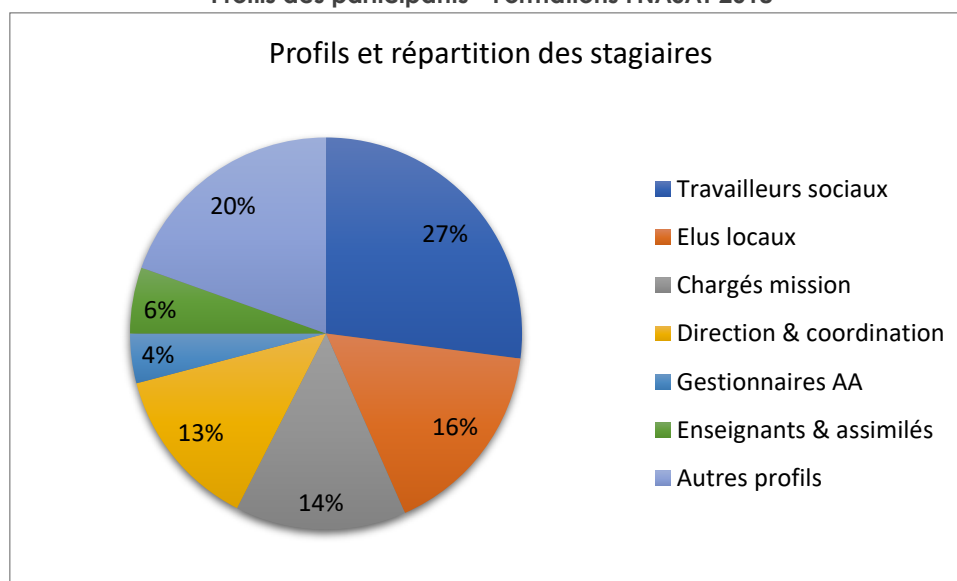
## PROFILS DES PARTICIPANTS

Si on exclut les étudiants, la typologie des stagiaires laisse apparaître l'habituelle prépondérance des travailleurs sociaux qui, toutes catégories confondues (assistants de service social, conseillers d'insertion, éducateurs, assistants socio-éducatifs, médiateurs sociaux), représentent plus de 27% des stagiaires.

**Profils des participants - Formations FNASAT 2018**

Profils des participants	Offre Fnasat	Formations sur sites	Total		Total bis <sup>6</sup>	
			Nb	%	Nb	%
Travailleurs sociaux	35	84	119	15,85	119	27,05
Élus locaux	0	72	72	9,59	72	16,36
Chargés de mission et de développement, médiateurs	23	39	62	8,26	62	14,09
Direction, encadrement & coordination	7	52	59	7,86	59	13,41
Gestionnaires AA & agents techniques	5	13	18	2,40	18	4,09
Personnels enseignants & assimilés	3	21	24	3,20	24	5,45
Étudiants	1	310	311	41,41	-	-
Autres profils	6	80	86	11,45	86	19,55
<b>Total</b>	<b>80</b>	<b>671</b>	<b>751</b>	<b>100,00</b>	<b>440</b>	<b>100,00</b>

**Profils des participants - Formations FNASAT 2018**



Nos formations impactent donc désormais plus largement et mobilisent des profils plus diversifiés. Ce constat confirme une tendance déjà repérée les trois derniers exercices.

Ainsi, comme apparaissant au tableau et graphique précédents, trois autres catégories de participants présentent une participation quasi équivalente : les élus locaux (16% des stagiaires), les personnels de direction et d'encadrement (13% des stagiaires) et les chargés de mission et de développement territorial (14% des stagiaires). Il apparaît donc que les formations mobilisent principalement les acteurs en prise

6. Totaux hors participants étudiants.

directe avec les situations de terrain et, pour une partie, en capacité de porter ou faire évoluer les décisions sur les territoires (élus, directeurs, chargés de projet). Ces participations se confirment principalement au travers des formations sur sites, parfois organisées en vue de confirmer ou de préparer une prise de décision.

Les autres catégories de stagiaires restent minoritaires et représentent des profils très divers : gestionnaires et régisseurs d'aires d'accueil, personnels enseignants ou assimilés, agents d'accueil, personnels administratifs, bénévoles, etc.

## LE REGARD DES STAGIAIRES ET DES COMMANDITAIRES SUR NOS FORMATIONS

Qu'il s'agisse des formations catalogue ou des actions sur sites, les formations organisées par la Fnasat sont très largement appréciées des stagiaires et commanditaires. Comme déjà constaté les années passées, deux appréciations reviennent très régulièrement dans les évaluations. Il s'agit en premier lieu des formateurs appréciés pour leur forte connaissance du sujet et des réalités de terrain. La seconde appréciation concerne la dimension méthodologique en ceci que les stagiaires apprécient une approche leur permettant de réinterroger leurs propres réalités autour d'indicateurs clefs devant leur permettre une analyse plus affinée et une aide à la décision sur des situations parfois complexes.

Le pragmatisme mobilisé par nombre de formateurs est également largement apprécié. Les apports proposés par les formateurs sont ainsi jugés de grande qualité et riches d'exemples ou de références très concrètes donnant à voir d'autres réalités ou encore des possibilités à agir.

Les échanges entre participants et à travers ceux-ci la convocation d'expériences et d'approches sur d'autres territoires, permettent aux participants de mieux se situer, de relativiser les difficultés éventuellement rencontrées, de capter des évolutions possibles en matière d'organisation ou de pratiques. Au cœur de notre démarche pédagogique, ces échanges restent très appréciés.

Par ailleurs, la très grande majorité des stagiaires apprécie les formations tant à titre professionnel que personnel, soulignant qu'elles représentent également un enrichissement relevant de la culture générale et en ceci qu'elles invitent tout un chacun à un changement de regard tant sur les publics que sur les situations locales.

Concernant les formations organisées au siège de la Fnasat, les stagiaires disent également apprécier la présentation de la médiathèque Matéo Maximoff désormais intégrée systématiquement à toutes les formations. Pour la très grande majorité des personnes c'est là une occasion unique de découvrir ce centre documentaire et la diversité des ressources qui y sont disponibles.

Dans le registre des insatisfactions, un point récurrent déjà pointé par le passé est souligné par quelques participants concernant la durée jugée trop courte des formations et, par voie de conséquence, des formations apparaissant trop denses (questions à peine abordées ou restées en suspens).

Concernant enfin l'évaluation des commanditaires et des formations réalisées sur sites, outre l'appréciation déjà évoquée du côté des participants et portant sur des formateurs et une approche au plus près des réalités de terrain, la satisfaction de nos offres d'intervention réside également dans la délocalisation et la facilité de participation qui en résulte (levée des contraintes de déplacements, hébergement, moindre impact sur les éventuelles astreintes de service) et dans des coûts globaux mieux maîtrisés.

## POUR CONCLURE

Très peu prise en compte dans les offres de formations existantes, *la question* des gens du voyage confère à notre offre d'intervention une certaine spécificité tant en raison de l'entrée populationnelle que de l'expertise sous-jacente fondée sur une connaissance fine des publics et des situations ainsi que de la grande diversité de ces deux dimensions.

Il n'en demeure pas moins que certaines de nos formations peuvent trouver place dans une offre plus large et généraliste. L'exemple des interventions sur le dispositif de la domiciliation et ses évolutions récentes en est le meilleur exemple. D'autres formations, celles relatives à l'habitat, l'insertion socioprofessionnelle ou encore la gestion des conflits, doivent également pouvoir être mobilisées plus largement que sur la seule entrée populationnelle.

Par ailleurs, dans un paysage d'offres pléthoriques de formations, nous restons peu visibles. Enfin, les évolutions récentes organisationnelles et administratives du secteur de la formation nous obligent à composer avec de nouvelles contraintes, notamment de référencement qualité sans lesquels le financement des formations par les OPCA<sup>7</sup> n'est plus possible. Nous travaillons à l'obtention de ces référencements dont les conditions nous paraissent en certains endroits très éloignées de nos réalités.

Gageons que ceux-ci nous permettent d'être mieux repérés et donc de confirmer le développement de notre activité formation en direction des territoires pour une meilleure prise en compte des familles du voyage sur ceux-ci et un renforcement des compétences des acteurs y œuvrant.



---

7. Organisme paritaire collecteur agréé en charge de collecter les obligations financières des entreprises en matière de formation professionnelle.

## 4. Pôle Habitat

Le Pôle Habitat s'est investi en réponse aux besoins en appui des acteurs locaux, notamment les adhérents de la Fnasat, sur ce sujet central dans les préoccupations de nombreux gens du voyage. Le contexte entourant les situations vécues par les gens du voyage a récemment connu des évolutions importantes, tout particulièrement sur les plans législatifs et réglementaires.

Son champ d'action concerne l'accueil des gens du voyage et l'habitat léger et mobile. L'expertise recouvre potentiellement l'ensemble des méthodes, outils, dispositifs et documents des politiques publiques de l'accueil, de l'habitat, du logement, et de l'urbanisme. Elle mobilise un large spectre de connaissances : sociologiques, géographiques, juridiques, démographiques et politiques.

Les activités ont été développées dans un souci permanent d'interaction entre les niveaux local et national et de mise en relation d'acteurs locaux entre eux ou avec des instances nationales, tout particulièrement le secrétariat de la Commission nationale consultative des gens du voyage. S'inscrivant dans une continuité d'approche, le sujet de l'habitat des gens du voyage a été abordé de manière transversale, en portant une attention pour connecter les difficultés vécues par les gens du voyage à celles rencontrées par d'autres populations et occupants d'habitat léger.

Le Pôle Habitat a constitué un support et un appui aux réflexions et initiatives de la Commission Habitat de la Fédération.

En 2018 l'activité du Pôle Habitat a été portée par sa responsable, par le Pôle Juridique, ainsi que par le chargé de formation. Ses objectifs ont été confirmés :

- Valoriser les démarches menées au sein du réseau relatives à l'habitat des gens du voyage et tendre à la mise en œuvre d'une ingénierie de réseau ;
- Favoriser l'émergence ou la construction de réponses à l'échelle locale ;
- Diffuser l'ensemble des analyses du pôle et permettre leur prise en compte par d'autres acteurs de l'habitat.

### **CAPITALISATION DE DONNÉES ET D'EXPÉRIENCES POUR FORMALISER UNE ANALYSE**

L'activité de capitalisation de données et d'expériences s'est principalement traduite en 2018 autour de la thématique de l'ingénierie devant donner lieu à la réalisation d'une publication destinée aux adhérents de la Fnasat puis déclinée dans une version pour tout public.

Le réseau des associations membres se caractérise notamment par sa grande diversité. Certaines se sont particulièrement professionnalisées dans les domaines de l'habitat et de l'accompagnement social et ont peu à peu développé des actions d'ingénierie. Sans prétendre exposer tout ce qui peut être fait par les associations ni même toutes les manières de le faire, le document vise à présenter un panel de ressources, de compétences et d'ingénieries développées par des membres du réseau. Fruit des réflexions d'un groupe de travail regroupant des adhérents de la Fnasat en lien avec la Commission Habitat, il a pour objectif de mutualiser les démarches menées, d'analyser les méthodes et de promouvoir des valeurs partagées au sein du réseau Fnasat. Fin 2018, le rapport ingénierie est en phase de finalisation. Deux axes de capitalisation et d'analyse portent par ailleurs sur les thématiques d'accueil (au niveau national) et d'accompagnement pour l'accès à l'habitat (en Île-de-France).

Un groupe de travail sur la politique de l'accueil a été mis en place au sein de la Commission Habitat. Dans la continuité du document relatif à l'habitat des gens du voyage publié en 2016, il vise à :

- Poser le cadre de cette politique publique en rappelant son évolution ;
- Analyser sa mise en œuvre localement ;
- Dégager des éléments de débats et ceux partagés en termes de bonnes pratiques.

Signe de l'intérêt de cette réflexion partagée, l'analyse et le repérage de bonnes pratiques présentent des disparités d'appréciation parmi les associations impliquées dans ce travail.

Dans la mise en œuvre de cette initiative, la Fnasat a évidemment été confrontée à la non-clarification du cadre réglementaire appelée par la promulgation le 27 janvier 2017 de la loi relative à l'Égalité et à la Citoyenneté ; mais aussi à une trop faible disponibilité des associations, déjà fortement mobilisées dans leur champ géographique de compétence.

Une action d'analyse et de valorisation des pratiques d'accompagnement des ménages pour l'accès à l'habitat a été réalisée avec les trois associations franciliennes du réseau Fnasat. L'action consiste en la valorisation de l'ensemble des accompagnements individuels, de droit commun ou plus spécialisés au regard du mode de vie particulier des ménages, effectués par les associations, ainsi que sur une analyse des pratiques et résultats obtenus. Fin 2018, la synthèse est en cours de finalisation.

### ■ Production d'un outil de travail collaboratif

Un outil de travail collaboratif pour la Commission Habitat a été développé avec l'aide de Joffrey Siquin, qui a animé l'espace public numérique de l'ADGVE (91). Sous la forme d'un site internet, dont l'accès est réservé aux membres de la Commission Habitat ; son objectif est de faciliter le travail collectif.

Ainsi, il a été pensé pour permettre de :

- Retrouver des informations relatives à l'organisation de la commission (agenda, annuaire des membres, comptes rendus etc.) ;
- Travailler sur des documents communs avec un suivi des apports de chacun ;
- Disposer d'un espace de partage de documents (la capitalisation et le partage des ressources existantes étant une attente largement portée).

Cet outil et son utilisation ont été présentés à une réunion de la Commission Habitat en 2018. Les membres de la Commission Habitat se donnent un an pour se l'approprier et arbitrer sur son adéquation aux besoins recensés et sa maniabilité.

### ■ Soutien aux acteurs

En 2018, ce sont quarante interventions qui ont été recensées par le Pôle Habitat.

La grande majorité de ces interventions découlent de sollicitations extérieures (35 sur 40). Elles sont pour la moitié le fait d'associations ou fédérations (19), de collectivités territoriales (6) et de services de l'État (5) – ministères, services centraux, déconcentrés etc. L'échelon territorial d'intervention de la structure sollicitatrice est national (16) ou départemental (9). Dans une moindre mesure l'échelon est local (7 sont communal ou intercommunal) ou interdépartemental (2 auxquels on peut ajouter 1 structure régionale).

Les sollicitations portent sur des questions d'accueil et d'habitat (aménagement et gestion des aires accueil, enjeux d'urbanisme, besoins et habitat, appui au montage de projet, évaluation, DALO, expulsions, etc.). Des thématiques connexes sont relevées et impliquent une expertise plus juridique : électricité et raccordements, déclaration préalable, MOUS, droit de préemption).



Les réponses ont été majoritairement apportées à distance (25), une minorité a impliqué un présentiel (14 dont deux ont cumulé présentiel et à distance). Elles se sont traduites par des conseils, des informations d'ordre général. Dix d'entre elles ont relevé de l'ingénierie technique, juridique et en formation ou pédagogie.

### ■ Soutien aux adhérents et membres associés de la Fnasat

En 2018, le soutien aux acteurs du réseau de la FNASAT s'est formalisé autour de demandes :

- D'informations sur le cadre législatif et son application à des situations spécifiques ;
- D'appuis méthodologiques particulièrement en termes d'études, d'analyses et de diagnostics locaux ;
- D'appuis stratégiques (financement des actions, reconnaissance des besoins, sensibilisation et formation) ;
- De soutien à l'accompagnement des ménages qu'effectuent les adhérents.

Le Pôle Habitat reste identifié, en lien avec le Pôle Juridique, pour apporter des renseignements et avis sur des situations de ménages accompagnés par les adhérents.

En 2018, les sujets sont similaires à ceux des années précédentes et proches de ceux pour lesquels nous sollicitons directement des habitants de résidence mobile : lecture et analyse de documents d'urbanisme, de contentieux d'urbanisme, refus et coupures de raccordement, expulsions-évacuations, recherche d'aides/prêts pour l'achat de caravane ou encore pour l'accès à la propriété ou l'amélioration de l'habitat sur des terrains privés, sont autant de sujets qui témoignent toujours d'un accès limité et contraint au droit à l'habitat en résidence mobile.

### ■ Soutien aux acteurs hors réseau Fnasat

Depuis 2015 une tendance se confirme, celle d'une moindre sollicitation des services de l'État et une augmentation de celles émanant d'acteurs opérationnels, chargés de politiques publiques et de projets : les collectivités territoriales, les bureaux d'études, les bailleurs sociaux et les associations intervenant dans le champ de l'habitat et du logement.

Les demandes se sont focalisées sur :

- Des renseignements concernant les dispositifs, les compétences, le cadre réglementaire des politiques locales : financements, montage, programmation, offre réalisable...
- Un appui préalable à un appel d'offre, une assistance à maîtrise d'ouvrage : conventions, cahier des charges, clauses techniques et particulières, bureaux d'études à solliciter ;
- Un appui pour la réalisation d'études et diagnostics : méthodologie, recherche de bureaux d'études ;
- De la médiation auprès d'habitants de résidence mobile.

Sur ce dernier axe, les conseils ont porté majoritairement sur la compréhension des règlements d'urbanisme, le conseil en cas de conflits sur ce sujet, celui des refus de raccordements, des expulsions et des aides à l'achat de terrains et/ou de caravanes.

### ■ Renforcer le réseau d'acteurs autour des enjeux d'habitat et d'accueil

Le renforcement du réseau d'acteurs s'est traduit par des animations et interventions notamment hors du réseau Fnasat, et ont mobilisé les pôles Habitat, Juridique et Formation.

En 2018, la Fnasat a débuté un diagnostic social pour l'Intercom Bernay Terres de Normandie. Ce diagnostic vise en premier lieu à apporter aux responsables de l'intercommunalité une meilleure connaissance des populations et des situations en présence et de renforcer ainsi leurs capacités à agir. Il s'agit ici de dépasser le périmètre d'une simple étude pour s'inscrire dans une finalité d'accompagnement des acteurs du territoire. Réalisation d'un diagnostic social des familles du voyage habitant ou séjournant régulièrement dans le territoire de l'intercommunalité quels que soient la nature des lieux et les durées de séjour ou de stationnement. Ce diagnostic veillera à mettre en évidence les projections des situations sur un temps long, 5 à 10 ans, pour les familles présentant une dynamique d'ancrage territorial marquée. Au regard des enseignements tirés du diagnostic, des préconisations sont attendues pour des améliorations de la politique d'accueil de la collectivité et des réponses envisageables aux situations relevant de besoins d'habitat. Il a enfin été proposé un accompagnement de la collectivité dans la mise en œuvre des préconisations retenues.

La Fédération s'est également engagée dans la révision du schéma départemental de la Nièvre. Cette étude ambitionne de permettre aux services de la préfecture et du département d'engager la révision du schéma départemental à partir d'un regard réactualisé sur les différentes situations concernant les séjours et les établissements durables des familles du voyage dans le département. Bien que la commande initiale porte sur onze communes appartenant à six intercommunalités différentes, la Fnasat a souhaité élargir le périmètre de l'étude à l'ensemble des établissements publics de coopération intercommunale du département, afin de repérer d'éventuelles situations de familles établies de façon durable sur le territoire mais non prises compte actuellement dans les objectifs à l'échelle départementale. La démarche a intégré la nécessité d'interroger les besoins des gens du voyage, dont l'accès aux droits et l'accompagnement pour leur insertion socioprofessionnelle et plus largement leur inclusion sociale doit être intégrée aux objectifs du schéma. Une attention a par ailleurs été portée aux acteurs des collectivités, élus et agents, mais aussi à l'ensemble des acteurs sociaux et institutionnels pouvant participer et renforcer les dispositifs locaux. Pour ce faire, l'étude se fondera notamment sur une exploration des ressources documentaires et des données disponibles, des enquêtes par formulaires web, des entretiens semi directifs, des focus-groups ou encore des ateliers participatifs.

Par ailleurs, neuf interventions ont été effectuées avec le Pôle Juridique en région auprès d'élus ou de techniciens de collectivités ou de services déconcentrés de l'État :

- ↳ Journée technique à destination des élus de la Communauté de communes du Sud Gironde (33) : « Gens du voyage, habitat permanent, droit des sols et urbanisme » ;
- ↳ Temps d'échange et de travail à l'initiative de l'association Amav (53) avec les élus et techniciens des intercommunalités de la Mayenne (53) sur le thème de « La place des Gens du voyage dans l'urbanisme » ;
- ↳ Rencontre technique d'appui avec les techniciens en charge de l'habitat, de l'aménagement et de l'urbanisme de Châteauroux métropole, à l'initiative du service logement et ingénierie sociale du CCAS de Châteauroux (36) ;
- ↳ Rencontre technique avec la DDTM 53 sur les questions liées à la prise en compte des Gens du voyage dans l'urbanisme ;
- ↳ Sensibilisation des élus de la Communauté d'agglomération Laval aggro (53) sur le thème de « L'accueil et l'habitat des Gens du voyage » ;
- ↳ Information-sensibilisation auprès des élus et techniciens des intercommunalités, des services de l'État et du département du Loir et Cher (41) sur « L'accueil et l'habitat des Gens du voyage », à l'initiative de Tsigane-Habitat (37) ;
- ↳ Intervention auprès des élus et techniciens des intercommunalités, des services de l'État et du Département d'Indre et Loire (37) sur « L'habitat des Gens du voyage », à l'initiative de la DDCS d'Indre-et-Loire.

Huit formations sur sites ont été animées autour de la gestion des Aires d'accueil, de grands passages et des besoins en habitat

- ↳ Communautés de Communes Sud Gironde Langon, Association des Maires d'Isère, Mayenne-AMAV 53, Agglomération d'Agen, Communauté de communes de Carmaux Ségala, DDCSPP (41), Brest Métropole, DDCSPP 37.

## DIFFUSION – PARTAGE DE L'EXPERTISE POUR UNE CULTURE COMMUNE

### ■ Diffusion et partage de l'expertise vers le réseau

La diffusion et le partage de l'expertise vise à l'élaboration d'une ingénierie de réseau. Ils se sont formalisés en 2018 par la diffusion de deux supports destinés en premier lieu aux adhérents :

Une note relative à la mise en œuvre des chèques énergie :

Ce dispositif a remplacé les tarifs sociaux de l'énergie au 1er janvier 2018, sans que puisse être pris en compte la singularité de l'habitat caravane, malgré l'interpellation des services concernés par la Fnasat, qui a par ailleurs appelé la vigilance de la CNCGV<sup>8</sup>. Avant sa généralisation en 2018 au niveau national, le chèque énergie a été expérimenté en 2016 et 2017 dans quatre départements : Ardèche, Aveyron, Côtes d'Armor et Pas-de-Calais. En juin 2018, les services de l'État ont relancé une consultation afin d'apporter des modifications au décret n° 2016-555 du 6 mai 2016 relatif au chèque énergie. Face aux difficultés de mise en œuvre et aux blocages observés, la Fnasat a été interrogée par des adhérents et par la Fondation Abbé Pierre afin d'émettre des propositions de modifications. Une proposition de décret visant à intégrer à l'acception « ménage », toutes les personnes qui « vivent de manière permanente en résidence mobile, soumise à la taxe annuelle sur les résidences mobiles terrestres prévue à l'article 1013 du Code général des impôts ». En 2019, les enjeux liés au bénéfice des chèques énergie pourront faire l'objet d'une réflexion plus globale relative à la précarité énergétique et aux résidences mobiles.

Une proposition d'adaptation de la grille ETHOS aux situations de mal habitat des gens du voyage :

La Typologie européenne de l'exclusion liée au logement (*European Typology on Homelessness and housing exclusion* ETHOS) a été élaborée en 2007 par la Fédération européenne d'Associations Nationales Travaillant avec les Sans-Abri (FEANTSA). Cette classification part du principe que le concept de logement est composé de trois dimensions, dont l'absence pourrait constituer une forme d'exclusion liée au logement (source Feantsa) :

- Avoir une habitation adéquate (domaine physique) ;
- Avoir un lieu de vie privée pour entretenir des relations sociales (domaine social) ;
- Et avoir un titre légal d'occupation (domaine légal).

En découle quatre formes d'exclusion liée au logement : être sans abri, être sans logement, être en situation de logement précaire, être en situation de logement inadéquat, déclinées elles-mêmes en treize catégories opérationnelles. Ces dernières sont pensées comme un outil à l'élaboration, au suivi et à l'évaluation de politiques de lutte contre l'exclusion liée au logement et comme le moyen de mieux connaître les parcours et trajectoires qui mènent à de telles situations de vie.

Dans la perspective de l'enquête épidémiologique en Nouvelle-Aquitaine (enjeu de repérage et d'échantillonnage) et dans la continuité des travaux menés par le réseau et le Pôle Habitat en matière d'observation des situations et besoins en habitat des gens du voyage, il est apparu judicieux de questionner la grille ETHOS à l'aune de leurs spécificités.

L'enjeu étant d'abord de disposer d'une grille de lecture partagée, d'un langage commun mobilisable par l'ensemble des acteurs publics et privés concernés, à l'échelle locale comme nationale. L'intérêt

8: La mesure aurait pu faire l'objet des possibilités offertes par le décret n° 2017-1845 du 29 décembre 2017, relatif à l'expérimentation territoriale d'un droit de dérogation reconnu au préfet.

d'un tel outil lors de la révision des schémas, de leur évaluation et élaboration a déjà fait ses preuves. Le bénéfice réside également dans la possibilité d'inclusion des enjeux d'habitat mobile et léger dans cette grille largement intégrée et mobilisée à l'échelle européenne et de favoriser ainsi le décloisonnement des publics.

### ■ Diffusion et partage de l'expertise hors réseau

Comme les années précédentes, le Pôle a été impliqué auprès de la Fondation Abbé Pierre, tout particulièrement pour l'actualisation du Cahier mal-logement de 2006 sur les gens du voyage, ainsi qu'auprès d'autres acteurs associatifs nationaux. Comme évoqué auparavant, nous souhaitons contribuer à l'accolement de la question de l'habitat des gens du voyage à celle plus générale de l'habitat léger et aux questionnements sur le mal logement. En 2018, la Fnasat s'est par exemple associée à une réflexion pour la mise en œuvre d'un observatoire national des expulsions collectives de lieux de vie informels.

La diffusion de l'expertise du Pôle est régulière auprès de la CNCGV et de la Dihal, lors des travaux du groupe Règlementation ou en formation plénière, mais aussi en amont de ces différentes réunions.

Dans un long article intitulé *L'habitat des gens du voyage ou le mode d'habitat permanent en résidence mobile*, un état des lieux et une mise en perspective sont établis. Intégré au numéro 61-62 de la revue *Études tsiganes*, cet apport a été extrait pour en faciliter la diffusion gratuite et dématérialisée.

Ce document fait suite à ceux produits en 2016, *Habitat permanent en résidence mobile* et en 2017, *Ancrages et besoins des habitants permanents de résidence mobile - Analyse nationale des politiques départementales*, dont la diffusion reste assurée.

Trois interventions sont venues par ailleurs participer cet objectif de diffusion :

- ↳ Réseau Pratiques Sociales Être hébergé, se loger, habiter : parcours individuels et destins collectifs ;
- ↳ Réseau Idéal connaissances - Schéma départemental d'accueil et d'habitat des gens du voyage - Modalités et enjeux ;
- ↳ Réseau Idéal connaissances - La place des Gens du voyage dans les documents d'urbanisme et d'habitat.



# 5. Pôle Juridique

Au cours de ces dernières années, l'environnement juridique ayant trait aux gens du voyage ou plus généralement aux associations membres de la Fnasat a connu de profondes évolutions.

La promulgation de la loi relative à l'Égalité et à la Citoyenneté<sup>9</sup>, le 27 janvier 2017, a mis un terme à un longue assignation discriminatoire des nomades puis des gens du voyage. Outre l'abrogation longuement attendue de la loi 69-3 du 3 janvier 1969, elle vient également redéfinir pour partie les cadres d'intervention relatifs à l'accueil et à l'habitat des gens du voyage

La suppression de la loi de 1969 met fin à un statut, à une double catégorisation et à une dualité domiciliaire. Ce statut administratif hérité du XIX<sup>e</sup> siècle était particulièrement caractérisé par les titres de circulation et la commune de rattachement. L'expression *gens du voyage* recouvrait deux catégorisations parfois contradictoires, celle de la loi de 1969 et celle de la loi Besson 2000. La première était plus ouverte car concernant toute personne résidant en abri mobile. La seconde est plus fermée car elle désigne les personnes dont l'habitat permanent et traditionnel est constitué de résidences mobiles terrestres<sup>10</sup>. La notion de *traditionnel* renvoie à une tradition familiale pluri-générationnelle qui exclut les primo-accédants à ce mode d'habitat, comme par exemple certains travailleurs pauvres ou saisonniers, résidents permanents en camping. La catégorisation autour de cette expression n'a pas disparu mais est devenue théoriquement plus restrictive, plus exclusive.

Deux ans après, un décret reste fortement attendu, tout particulièrement par les services déconcentrés de l'État et les collectivités locales, en ce qui concerne les aires permanentes d'accueil et les terrains familiaux locatifs.

Ces évolutions sont complétées par la réforme aboutie de la domiciliation, encadrée par les instructions de la DGCS du 10 juin 2016 et du 5 mars 2018 et font suite à la redéfinition, dans la loi NOTRe, de l'organisation de la compétence gens du voyage dans les territoires.

Par ailleurs, le décret 2017-921 du 9 mai 2017 a appelé, dans un délai de quatre mois, une nouvelle composition et un fonctionnement renforcé des commissions départementales consultatives des gens du voyage.

## ACTIVITÉ PARLEMENTAIRE ET GOUVERNEMENTALE

### ■ La loi relative à l'accueil des gens du voyage et à la lutte contre les installations illicites, dite loi Carle<sup>11</sup> vise trois objectifs :

- - clarifier les rôles des acteurs de l'accueil et de l'habitat ;
- - moderniser les procédures d'évacuation des stationnements illicites ;
- - et renforcer les sanctions pénales.

Cette loi clarifie le rôle des différents acteurs de l'accueil et de l'habitat des gens du voyage : État, collectivités territoriales et leurs groupements. Le schéma départemental de coopération intercommunal (SDCI) doit être pris en compte lors de la révision du schéma départemental d'accueil et d'habitat des gens du voyage (SDAHGV). De plus, les compétences et les obligations des établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) sont ajoutées à celles des communes, en cohérence avec les dispositions existantes du Code général des collectivités territoriales (CGCT). L'échelon communal est maintenu car certaines communes - notamment insulaires - n'appartiennent à aucun EPCI. La notion de « création » est ajoutée à celles d'« aménagement, d'entretien et de gestion des aires d'accueil [...] et

9. Loi n°2017-86 du 27 janvier 2017 relative à l'Égalité et à la Citoyenneté.

10. Art. 1<sup>er</sup> de la loi n°200-614 du 5 juillet 2000 relative à l'accueil et à l'habitat des gens du voyage.

11. Loi n° 2018-957 du 7 novembre 2018 relative à l'accueil des gens du voyage et à la lutte contre les installations illicites.

des terrains familiaux locatifs ». Enfin une notification en amont pour l'accueil des groupes de plus de 150 résidences mobiles est instituée. Le représentant du groupe doit informer les préfets de région et de département et le président du conseil départemental concernés trois mois avant son arrivée. Ce délai doit permettre l'identification d'une aire de stationnement adaptée. Le préfet de département relaie ensuite l'information au maire et au président de l'EPCI concernés. Une dérogation prévoit que le maire peut confier son pouvoir de police générale (bon ordre, sûreté, sécurité et salubrité publique) au préfet pendant cet événement.

Les procédures d'évacuation évoluent, plus précisément les conditions dans lesquelles un maire, selon qu'il soit membre ou non d'un EPCI, peut prendre un arrêté d'interdiction des résidences mobiles des gens du voyage sur le territoire de sa commune. Pas moins de onze cas différents sont prévus. À noter que le principe de l'emplacement provisoire d'une durée de six mois est maintenu. Son décret d'application<sup>12</sup> devrait être prochainement mis à jour.

Les sanctions pénales sont renforcées pour le délit d'installation en réunion sur un terrain appartenant à une commune ayant rempli ses obligations ou à autrui<sup>13</sup>. Les peines maximales encourues sont doublées : celle d'emprisonnement passe de six mois à un an et celle d'amende de 3750 à 7500 euros. Cette dernière peut faire l'objet d'une procédure forfaitaire dont le montant est fixé à 500 euros ; il peut être minoré de 400 euros ou majoré de 1000 euros.

### ■ La loi pour l'évolution du logement, de l'aménagement et du numérique, dite loi ELAN

Le projet de loi ELAN<sup>14</sup> a été déposé par le gouvernement à l'Assemblée nationale en avril 2018 sans disposition particulière pour les Gens du voyage. La Fnasat et l'ANGVC ont rédigé conjointement une note de positionnement et de propositions. Par ailleurs, la Pôle juridique a travaillé en soutien d'un sénateur, pour la rédaction d'amendements, afin de permettre la reconnaissance dans la loi du logement social adapté pour les personnes dont l'habitat permanent est constitué d'une résidence mobile. Sur les trois amendements déposés, deux ont été adoptés malgré un avis défavorable du gouvernement (531 et 533) et un a été retiré (532). Un des amendements a ensuite été soutenu en Commission mixte paritaire par la rapporteure au Sénat. Après négociation, la proposition a été modifiée et adoptée pour finalement ajouter<sup>15</sup> à l'objet des bailleurs sociaux - publics, privés ou coopératifs - la possibilité de « créer, aménager, entretenir et gérer des terrains familiaux locatifs » pour le compte des communes et des EPCI.

### ■ Évolution du formulaire de demande de logement locatif social

En avril 2016, la Fnasat, l'ANGVC et la Fondation Abbé Pierre ont conjointement proposé des modifications dans le formulaire de demande de logement social afin que l'habitat adapté à la résidence mobile soit pris en compte. Des formulations ont été suggérées pour intégrer la résidence mobile dans les questions sur le logement actuel, le motif de la demande et le type de logement recherché. Un avis de la Commission nationale consultative des gens du voyage (CNCGV) a été adopté<sup>16</sup> le 22 avril 2016 en ce sens et des rappels réguliers ont été effectués en direction du cabinet du ministre concerné et des services compétents. Le 6 août 2018, un arrêté ministériel<sup>17</sup> modifie le formulaire<sup>18</sup> qui ne prend que très partiellement en compte ces demandes. En effet, l'habitat mobile n'intègre que la partie du formulaire relative au logement actuel.

12. Décret n°2007-690 du 3 mai 2007 relatif à l'agrément prévu à l'article 9 de la loi du 5 juillet 2000 relative à l'accueil et à l'habitat des gens du voyage.

13 : Article 322-4-1 du Code pénal.

14. Projet de loi n°846 portant évolution du logement, de l'aménagement et du numérique, déposé le 4 avril 2018 à l'Assemblée nationale.

15. L'article 88 I de la loi n°2018-1021 du 23 novembre 2018 portant évolution du logement, de l'aménagement et du numérique modifie les articles L421-1, L422-2 et L422-3 du Code de la construction et de l'habitat.

16. Avis n°2016-02 du 22 avril 2016 concernant le formulaire de demande de logement social (CERFA N°14069\*02 / Article R.441-2-2 du Code de la construction et de l'habitation)

17-Arrêté du 6 août 2018 relatif au nouveau formulaire de demande de logement locatif social et aux pièces justificatives fournies pour l'instruction de la demande de logement locatif social.

18. Formulaire CERFA n°14069\*03 intégrant dans le logement actuel lors de la demande.

## ■ Financement et montant de l'aide à la gestion des aires d'accueil (AGAA – ALT 2)

L'arrêté du 9 mars 2018<sup>19</sup> qui a été pris en application de la loi de finances pour 2018 modifie les modalités de calcul et de versement de l'aide à la gestion des aires d'accueil.

- Normalement établies à 50 %, la contribution de l'État sera par dérogation légèrement inférieure à celle de la Cnaf en 2018 (46,91 % contre 53,09%) ;
- La part fixe diminue au profit de la part variable, pour un impact neutre dans le cas d'un taux d'occupation de 100 %.

Face à ces évolutions, la Commission nationale consultative des gens du voyage s'est inquiétée des conséquences possibles de ces mesures sur l'évolution des redevances demandées aux usagers des aires d'accueil<sup>20</sup>.

## ■ Commission nationale consultative des gens du voyage (CNCGV)

Après les sept avis pris en 2016 et 2017<sup>21</sup>, la CNCGV en a rendu deux au cours de l'année 2018 :

- Avis n°2018-01 du 11 janvier 2018, concernant un projet d'arrêté modifiant le montant mensuel de l'aide forfaitaire de l'aide à la gestion des aires d'accueil et, de façon temporaire, la répartition de la contribution financière entre les régimes de prestations familiales et l'État ;
- Avis n°2018-02 du 15 mars 2018, concernant un projet de décret relatif aux aires de grand passage et pris pour l'application de la loi relative à l'Égalité et la Citoyenneté du 27 janvier 2017.

## ■ Défenseur des droits

Pour rappel, en 2017 le Défenseur des droits avait pris un avis<sup>22</sup> critique relatif aux propositions de lois n°557 tendant à soutenir les collectivités territoriales et leurs groupements dans leur mission d'accueil des Gens du voyage et n°680 visant à renforcer et rendre plus effectives les sanctions en cas d'installations illégales en réunion sur un terrain public ou privé.

Pour 2018, les interventions du Défenseur des droits sont les suivantes :

- Avis n°18-10 du 27 mars 2018 portant sur la proposition de loi n°346 relative à l'accueil des Gens du voyage et à la lutte contre les installations illicites ;
- Décision n°2018-147 relative au contenu d'un courrier électronique envoyé par un officier de gendarmerie [...] sur le caractère stigmatisant de ce courriel à l'encontre de la communauté des Gens du voyage.

19. Arrêté du 9 mars 2018 modifiant le montant mensuel de l'aide forfaitaire prévue à l'article L. 851-1 du Code de la sécurité sociale et, de façon temporaire, la répartition de la contribution financière entre les régimes de prestations familiales et l'État.

20. Avis n°2018-01 du 11 janvier 2018, relatif à un projet d'arrêté modifiant le montant mensuel de l'aide forfaitaire prévue à l'article L.851-1 du Code de la sécurité sociale et, de façon temporaire, la répartition de la contribution financière entre les régimes de prestations familiales et l'État.

21. Avis n°2016-01 du 22 avril 2016, concernant la circulaire du 1er avril 2016 relative à la préparation des stationnements estivaux des grands groupes de caravanes de gens du voyage ;

*Avis n°2016-02 du 22 avril 2016, concernant le formulaire de demande de logement social,*

*Avis n°2017-01 du 17 février 2017, concernant les « grands passages » 2017 et leur préparation,*

*Avis n°2017-02 du 17 février 2017, concernant le projet de décret sur les terrains familiaux dans le décompte SRU pris en application des articles 97 à 99 de la loi relative à l'Égalité et à la Citoyenneté,*

*Avis n°2017-03 du 17 février 2017, concernant le projet de décret relatif à la commission départementale consultative des gens du voyage en application de la loi relative à l'Égalité et à la Citoyenneté,*

*Avis n°2017-04 du 27 avril 2017, concernant le projet de décret relatif aux gens du voyage et pris pour l'application des articles 150, 194 et 195 de la loi n°2017-86 du 27 janvier 2017 relative à l'Égalité et la Citoyenneté,*

*Avis n°2017-05 du 12 octobre 2017, concernant les propositions de loi sénatoriales des sénateurs Jean-Claude Carle et Loïc Hervé.*

22. Avis n° 17-11 du 16 octobre 2017.

Règlement amiable ra-2018-024 du 19 février 2018 relatif aux difficultés rencontrées par la mère d'un jeune adulte handicapé mental pour obtenir le paiement de la prestation de compensation du handicap (PCH) attribuée par une maison départementale de personnes handicapées (MDPH)

Par ailleurs, le Défenseur des droits a publié une étude sur la scolarisation des élèves allophones nouvellement arrivés (EANA) et des enfants issus de familles itinérantes et de voyageurs (EFIV), réalisée par le Groupe de recherche sur le handicap, l'accessibilité, les pratiques éducatives et scolaires (Grhapes).

## **APPUI JURIDIQUE À DESTINATION DES ADHÉRENTS ET D'AUTRES ACTEURS LOCAUX**

Les sollicitations relatives aux dimensions juridiques, émanant des adhérents de la Fnasat et plus généralement d'acteurs locaux, sont une constante depuis la création de la fédération. La mise en place d'un Pôle dédié a répondu sans contexte à des attentes, mais aussi à des besoins pas toujours clairement identifiés. Par ailleurs, l'activité du Pôle Juridique favorise une montée en compétence d'adhérents.

Tout comme les années précédentes, les interventions du Pôle en appui aux acteurs locaux se sont inscrites dans un large éventail de sujets et ont appelé des réponses de natures diverses, mobilisant des temps variables, demandant parfois des déplacements. Les concours du Pôle Juridique relatifs à la citoyenneté et l'accès aux droits ou l'accueil et l'habitat constituent une très grande majorité des appuis qui ont été réalisés.

Deux interventions ont porté sur l'évolution du cadre législatif et réglementaire, à l'occasion d'une rencontre régionale du réseau de la Fnasat et de l'assemblée générale d'un adhérent.

Un appui important a été réalisé pour revisiter en profondeur, puis écrire les contenus d'une exposition, issue d'une initiative inter-associative impliquant des associations membres ; avant de participer à sa présentation lors d'un festival en Loire-Atlantique (projet porté par l'association Tissé-Métisse, Nantes).

### **Citoyenneté et droits**

- Intervention dans quatre journées organisées par une association adhérente, portant sur la domiciliation et associant des partenaires locaux : CCAS-CIAS du département, DDCS, techniciens et élus, associations et usagers ;
- Co-intervention avec un adhérent de la webconférence Gens du voyage, fracture numérique et accès aux droits, organisée par Idéal Connaissances ;
- Intervention sur l'évolution du cadre juridique de la domiciliation des Gens du voyage, lors d'une journée francilienne organisée par un collectif d'associations ;
- Trois interventions relatives à la domiciliation auprès de CCAS et d'adhérents en Charente, Indre-et-Loire et Loire-Atlantique ;
- Appui technique sur la domiciliation auprès d'adhérents dans la Seine-et-Marne, les Bouches-du-Rhône et l'Indre-et-Loire ;
- Éléments d'éclairage en direction de l'Union nationale des centres communaux d'action sociale (Unccas) et de la Fédération des acteurs de la solidarité (Fas), en vue de la création d'un guide sur la domiciliation ;
- Réponse quant aux justificatifs d'identité pour demande de parloirs.

### **Accueil - habitat**

- Journée technique à destination des élus d'une Communauté de communes en Gironde, Gens du voyage, habitat permanent, droit des sols et urbanisme ;
- Temps d'échange et de travail à l'initiative de l'association Amav (53) avec les élus et techniciens des intercommunalités de la Mayenne sur la place des Gens du voyage dans l'urbanisme ;



- Rencontre technique d'appui avec les techniciens en charge de l'habitat, de l'aménagement et de l'urbanisme de Châteauroux métropole, à l'initiative du service logement et ingénierie sociale du CCAS de Châteauroux (36) ;
- Rencontre technique avec la DDTM 53 sur les questions liées à la prise en compte des Gens du voyage dans l'urbanisme ;
- Sensibilisation des élus de la Communauté d'agglomération Laval Agglomération (53) sur le thème de l'accueil et l'habitat des Gens du voyage ;
- Information-sensibilisation auprès des élus et techniciens des intercommunalités, des services de l'État et du Département du Loir et Cher (41) sur l'accueil et l'habitat des Gens du voyage, suite à une sollicitation de l'association Tsigane-Habitat (37) ;
- Intervention auprès des élus et techniciens des intercommunalités, des services de l'État et du département d'Indre et Loire sur l'habitat des Gens du voyage, à l'initiative de la DDCS ;
- Intervention à la webconférence *La place des Gens du voyage dans les documents d'urbanisme et d'habitat* organisé par Idéal Connaissances ;
- Soutiens techniques dans le cadre de contentieux (refus de déclarations préalables, procédure contre un plan local d'urbanisme, refus d'électricité, constructions illégales).

Enfin, le Pôle est intervenu dans le cadre d'un refus d'inscription scolaire lié à un habitat précaire et a opéré un appui technique auprès d'une association membre quant à une activité à destination de travailleurs indépendants.





# 5. Pôle Santé

## CONTEXTE D'INTERVENTION

En 2018, le Pôle Santé a étoffé ses actions avec la mise en place d'une étude sur la santé des Gens du voyage en Nouvelle-Aquitaine et le lancement d'une production d'analyse de la Commission Santé. Les missions suivantes ont été poursuivies :

- La coordination du programme national de médiation en santé à travers l'organisation de sa gouvernance et de sa communication, des temps de formation, de travail sur les outils de prévention, l'animation des échanges de pratiques et des outils de communication entre les médiateur·trice·s,
- L'animation de la commission santé pour mutualiser des outils de suivi, d'évaluation, de prévention ainsi que des bonnes pratiques du réseau, développer une expertise sur la santé des gens du voyage mobilisable sur les différents territoires concernés et co-élaborer des documents nationaux visant à promouvoir la santé des gens du voyage,
- La communication de l'expertise du réseau à travers l'information des institutions locales et nationales et autres acteur·trice·s concerné·e·s.

## COORDINATION DU PROGRAMME NATIONAL DE MÉDIATION EN SANTÉ

### ■ Assurer la gouvernance et la communication du Programme

Le Pôle Santé de la Fnasat porte la coordination du Programme national de médiation en santé. Ce projet inter-associatif partage des moyens pour développer et soutenir des projets de médiation en santé qui visent à favoriser l'accès à la prévention et aux soins des populations en situation de vulnérabilité par leur intégration dans le système de santé de droit commun. La coordination assure l'appui des structures du Programme dans la construction et l'évaluation de leur projet de médiation. Elle favorise la montée en compétence des médiateur·trice·s et les soutient dans leur pratique en mettant à leur disposition des outils de communication et de prévention, en alimentant une base de données partagée, en mettant en place des journées de formation et des temps d'échange de pratiques en fonction des besoins.

En 2018, ce sont onze projets de médiation en santé qui ont fait intervenir quatorze professionnel·le·s intervenant auprès d'habitant·e·s de bidonville et de Gens du voyage. Les associations inscrites dans le Programme en 2018 sont l'AREA à Montpellier, l'AŠAV dans le Val d'Oise, la Direction Tsiganes-Voyageurs de la Sauvegarde du Nord à Lille, l'association Les Forges Médiation à Nantes, les délégations de Médecins du Monde de Lyon, Marseille et Saint-Denis, Première Urgence Internationale dans le Val de Marne et la Seine St Denis, le Centre Social Relais Accueil Gens du voyage à Rouen et Soliha dans le Calvados.

En 2018, les responsables des structures associatives membres du Programme ont eu deux temps de travail en commun, principalement dédiés au positionnement du Programme concernant la reconnaissance de la médiation en santé et son déploiement en région, aux diagnostics organisés par différentes structures pour consulter recueillir l'adhésion du public et faire évoluer les objectifs des projets de médiation en santé.

Le 14 novembre 2018 au ministère de la Santé et des Solidarités, un comité de suivi a réuni les membres du Programme et plusieurs autres acteurs institutionnels et associatifs parmi lesquels : la Direction générale de la santé, l'ARS Ile-de-France, Santé Publique France, Romeurope et la Direction de la sécurité sociale. Il a été question de la mise en œuvre des actions de montée en compétences des médiateur·trice·s mais

également des freins et des leviers des projets de médiation dans leur pratique. La question de l'accès à l'aide médicale de l'État (AME) a pris une place importante puisque toutes les nouvelles demandes des ressortissants européens concernés par le Programme étaient bloquées.

Un temps de réunion spécifique a été organisé pour les membres du Programme en Ile-de-France afin de développer une dynamique régionale des projets de médiation en santé et d'échanger concernant les pratiques d'intervention des médiateur·trice·s en santé dans le cadre des campagnes de vaccination contre la rougeole.

La Fédération a par ailleurs communiqué auprès de 425 abonnés à la Lettre d'actualité du Programme national de médiation en santé<sup>23</sup>. Deux lettres d'information ont été rédigées pour présenter les actualités du Programme national, mais également, à tour de rôle les projets du Programme et leurs actions emblématiques, les contributions des médiateur·trice·s à des conférences et les productions de documents.

### ■ Appuyer la mise en œuvre des actions locales

Les outils d'appui à la mise en place d'un projet de médiation en santé sont régulièrement mis à jour pour correspondre au plus près aux besoins des structures. Il s'agit d'une base de données excel permettant de suivre le projet et de recueillir les indicateurs locaux et nationaux, d'une trame de diagnostic local, d'un modèle de tableau d'analyse des parties prenantes du projet, d'un modèle de cadre logique et d'une trame d'écriture de projet comprenant une description fine des actions de médiation.

En 2018, le Pôle Santé a appuyé la construction et la rédaction des demandes de subvention de l'association Actions Voyageurs 16, de l'Association départementale pour l'accueil et la promotion des Gens du voyage de la Vienne et du Centre Social Voyageurs 72<sup>24</sup>. Dans le cadre de cette dernière action d'appui, la Fnasat a participé au groupe santé du schéma départemental de la Sarthe, lors duquel le projet de médiation en santé a été validé.

Par ailleurs, plusieurs structures ont bénéficié des outils du Programme pour construire leur projet de médiation en santé : Itinérance 22 à Saint-Brieuc, l'ARTAG à Villeurbanne, Alotra à Marseille, Ma Camping à Limoges, le CCPS à Toulouse, l'Oiseau Bleu à Grenoble, le département du Bas-Rhin ou encore Amitiés Tsiganes à Nancy.

Le Pôle Santé de la Fnasat a participé au comité de suivi du centre social Relais accueil Gens du voyage. La Fnasat y a présenté les actualités du Programme, ses pistes d'évolution (avec le soutien aux projets régionaux de médiation en santé), les messages de plaidoyer pour la reconnaissance du métier ainsi que des actualités nationales concernant la santé des Gens du voyage.

Pour répondre à une demande croissante d'accompagnement de nouveaux projets de médiation en santé, le Pôle Santé a été chargé de soutenir le développement de programmes régionaux de médiation en santé. Il a participé au groupe de travail « Médiation en santé » créé dans les Pays de Loire. Il a appuyé l'agence régionale de Santé de Normandie pour définir les termes d'un appel à projets visant le développement de projets de médiation en santé dans chacun de ses départements. Il a également développé un partenariat avec l'agence régionale de santé de Nouvelle-Aquitaine en portant un projet d'étude de la santé des Gens du voyage et de préfiguration d'un programme régional de médiation en santé.

### ■ Favoriser la montée en compétences des médiateur·trice·s

Quatre rencontres ont été organisées en 2018 entre les médiateur·trice·s du Programme national de médiation en santé. Toutes ont été structurées autour d'une séance d'analyse de la pratique animée par une psychologue clinicienne et d'un temps d'échange de pratiques animé par le Pôle Santé. Par le biais de techniques d'animation collective, les médiateur·trice·s ont consolidé leur expertise sur la mobilisation des partenaires de santé et leur sensibilisation aux facteurs de vulnérabilité des publics ou

23. Lettres d'information sur le site du programme <http://www.mediation-sanitaire.org/non-classe/lettres-d-information-du-pnms/>

24.. Présentation des projets locaux de médiation en santé : <http://www.mediation-sanitaire.org/acteurs/projetslocaux/>

encore l'impact des religions sur la santé des publics qu'ils accompagnent. Un point d'information a également été dédié aux indicateurs de suivi et d'évaluation à remonter au niveau national à la fin de l'année. L'échange de pratiques du 1er octobre 2018, délocalisé à Marseille, a été l'occasion pour l'équipe locale de soumettre leur stratégie de médiation à leurs pairs. L'ensemble des médiateur·trice·s présent·e·s étant tout·e·s roumanophones pour cette session, il·elle·s sont allé·e·s rencontrer les habitant·e·s d'un bidonville « stabilisé », lieu d'intervention de leur hôte de Médecins du monde.

Neuf journées de formation ont été organisées en 2018 pour les médiateur·trice·s :

Le 29 janvier 2018, Vanessa Simoni, du bus des Femmes et Olivier Peyroux, de l'association Trajectoires, se sont relayés pour former les médiateur·trice·s intervenant en bidonvilles à la prise en compte des facteurs de risques vis-à-vis de l'exploitation sexuelle, à la Traite des Êtres Humains.

Du 19 au 23 mars 2018, quatorze médiateur·trice·s ont bénéficié d'une formation socle à la médiation en santé. Celle-ci visait à permettre aux médiateur·trice·s de :

- Comprendre le cadre déontologique et la posture de médiation, pour être capable de s'appuyer sur ces repères et une méthodologie d'écoute active dans les interventions,
- Maîtriser, dans les généralités, l'organisation du système de santé en France (offres de soins, prévention et droits sociaux et à la santé) et acquérir des connaissances de base en santé publique pour être capable d'informer, mobiliser et d'orienter les personnes et de travailler au mieux avec les acteurs·trice·s de santé,
- Acquérir des clés de compréhension des déterminants de santé des publics accompagnés, notamment les conditions socio-économiques et la précarité sanitaire liée à l'habitat, pour pouvoir les mobiliser comme éléments explicatifs de l'état de santé.

Le 6 juin 2018, en partenariat avec le centre régional d'information et de prévention SIDA, les médiateur·trice·s du Programme ont participé à une formation autour de la consommation de substances psychoactives.

Lors de la réunion du 2 octobre à Marseille, le groupe de médiateur·trice·s a eu l'opportunité de rencontrer une partie de l'équipe de la PASS Mère Enfant de l'Assistance Publique - Hôpitaux de Marseille. Le Docteur Rémi Laporte et Mme Nathalie Ramos, infirmière, sont intervenus pendant une journée autour des risques pour la santé liés à l'environnement et en particulier au saturnisme infantile.

Enfin, le 13 novembre 2018, l'équipe de l'Association départementale des Amis des Voyageurs de Gironde est intervenue pour sensibiliser l'équipe de médiateur·trice·s à la protection de l'enfance. Cette formation visait à ce que les participant·es connaissent le cadre de la prévention et de la protection de l'enfance en France, les procédures, les acteur·trices, les mesures. Il s'agissait également de les inciter à développer leur positionnement concernant la prévention et la protection de l'enfance.

D'autre part, le Pôle Santé est intervenu dans le cadre du Diplôme Universitaire « médiation en santé » porté par l'Université Paris 13. Les cours ont eu lieu en février, mars et mai 2018 et ont balayé les notions d'éthique, de déontologie de la médiation. Il s'agissait également d'outiller les étudiant·e·s, pour la plupart déjà en poste, sur le suivi et l'évaluation de leur projet de médiation et l'analyse des parties prenantes à celui-ci.

## ■ Évaluer les actions de médiation en santé du Programme

Principalement basée sur les mêmes indicateurs que la recherche-action, l'évaluation externe du Programme en 2015 réalisée par le cabinet Novascopia faisait apparaître les constats et recommandations méthodologiques suivantes :

- En matière de suivi et de définitions des indicateurs, le Programme n'intègre pas encore suffisamment les facteurs protecteurs de la santé. De nombreux indicateurs sont fondés sur les risques et la maladie,

- Des indicateurs relatifs aux barrières liées à la communication ou à l'apprentissage du français semblent essentiels. Par ailleurs, des indicateurs de suivi trop détaillés ne permettant pas de disposer d'une base de données fiable qui permettrait de mieux suivre l'évolution du Programme,
- Il s'agit de formaliser un réajustement des fiches de suivi et fiches terrains en fonction de la pertinence des indicateurs et de la qualification des professionnels (à ce jour, certaines données de suivi relèvent de professionnel-le-s médicaux-ales ou ne concernent plus directement les objectifs principaux du Programme tel les indicateurs de santé materno-infantile.).
- Il s'agit de simplifier les outils de suivi en concertation avec les responsables associatifs afin que les remontées de données soient exhaustives et exploitables chaque année.

Il s'agit de privilégier un faible nombre d'indicateurs partagés par tous plutôt qu'un grand nombre non collecté de façon exhaustive. (...)

Ainsi, fin 2017, les structures adhérentes au Programme ont travaillé à la refonte du cadre logique, davantage basé sur les demandes de la personne, l'analyse des freins et des leviers dans son accès à la santé. Cette grille d'indicateurs a été allégée en 2018 au regard des données déjà récoltées par les médiateur-trice-s du Programme et elle constitue « le plus petit dénominateur commun » de l'évaluation des projets au niveau national. Plusieurs rencontres individuelles et collectives ont été organisées pour valider la faisabilité du suivi de ces indicateurs.

## ANIMATION DE LA COMMISSION SANTÉ

La Commission Santé s'est réunie à trois reprises en 2018 avec comme objectifs de :

- Mutualiser des outils de suivi, d'évaluation, de prévention ainsi que des bonnes pratiques du réseau,
- Développer une expertise sur la santé des gens du voyage mobilisable sur les différents territoires concernés,
- Co-élaborer des documents nationaux visant à promouvoir la santé des gens du voyage.

La Commission a réuni neuf personnes le 26 mars 2018 principalement autour des problématiques de vaccination contre la rougeole. Suite à l'interpellation du réseau concernant la vaccination des Gens du voyage, il s'agissait de réfléchir à des moyens d'agir en partant de l'expérience des membres et notamment de l'ADAV, particulièrement sollicitée localement. Les membres ont été mis à contribution pour donner leur avis sur les outils de prévention de la rougeole diffusés dans toute la France par Santé Publique France<sup>25</sup>. Suite à cette réunion, la Fnasat a transmis un courrier au ministère de la Santé pour attirer l'attention sur les problématiques de communication au sein des ARS et sur l'intérêt à prendre en compte le lien entre la santé, l'habitat et la précarité dans les politiques de santé publique avec les Gens du voyage. Enfin, les membres ont échangé leurs pratiques sur l'accompagnement de personnes qui consomment des substances psychoactives ». Parmi les pistes de travail, la réalisation d'une médiation « interculturelle » entre les Voyageur-euse-s et les associations de prévention pour leur donner accès au public, y compris sur les lieux de vie, d'organiser des actions conjointes, sur les lieux de vie ou en dehors en fonction du contexte et de former les intervenant-e-s aux questions d'addiction et aux troubles psychiatriques. Au niveau national, il s'agirait de rencontrer les fédérations d'addictologie pour rendre plus opérationnels les partenariats locaux.

La Commission du 11 septembre 2018 a réuni sept de ses membres. Il s'agissait principalement de mobiliser la Commission autour de l'étude de la prise en compte de la santé dans les Schémas départementaux d'accueil et d'habitat des Gens du voyage : présentation des enjeux, réflexion à partir des schémas en vigueur sur les territoires des membres et définition des grandes questions auxquelles l'étude devra répondre. Les membres ont choisi en ce sens d'analyser la construction des diagnostics, le

---

25. Les outils « accessibles à tous » réalisés sur la vaccination peuvent être consultés à partir de ce lien : <http://inpes.santepubliquefrance.fr/accessible/vaccination/index.asp>

choix des actions de santé inscrites dans le schéma, la gouvernance mise en place pour animer la démarche et d'identifier les leviers favorisant l'accomplissement des objectifs établis au démarrage.

La commission du 4 décembre 2018 a été l'occasion de réactualiser la connaissance mutuelle des actions de santé des membres et de mettre à disposition des informations d'intérêt national, telles que le financement d'actions de santé innovantes ou encore les travaux de la Dihal concernant la révision des schémas départementaux d'accueil et d'habitat des Gens du voyage. Cette rencontre visait avant tout à identifier, à partir de quelques premiers résultats, des hypothèses de travail pour l'analyse des schémas départementaux d'accueil et d'habitat des Gens du voyage en termes de constats de santé, de programmation d'actions, d'évaluation et de recommandations.

Par ailleurs, une journée technique sur « la prise en compte du vieillissement chez les Gens du voyage » a été organisée à l'échelle nationale le 27 mars dans les locaux de l'ADAV à Talence. Laurène Dervieu, juriste en charge des problématiques des personnes âgées et en situation de handicap à L'Unio-ps, est intervenue au sujet de la prise en charge du vieillissement sur les territoires. Il s'agissait d'un rappel du cadre législatif et réglementaire de référence, de l'organisation des compétences et de la gouvernance à l'échelle des territoires et de parcourir les dispositifs d'aides à la personne et aux aidant-e-s. L'après-midi était dédiée aux échanges entre membres de la Fnasat concernant les besoins et initiatives au sein du réseau, les conditions pour un renforcement de la capacité à agir du réseau sur ces enjeux et les partenariats à développer. Parmi les pistes de travail identifiées au niveau national, il s'agirait pour la Fnasat de pouvoir proposer des formations sur les territoires, inter acteurs et initiatrices d'une dynamique régionale. Au niveau local, il s'agit de questionner la possibilité de passage à un habitat adapté aux contraintes du vieillissement, d'interpeller les communautés de communes et les différents niveaux institutionnels pour les sensibiliser à la prise en compte des besoins des Gens du voyage vieillissants (schéma de gérontologie, schéma d'accueil et d'habitat des gens du voyage, programme régional d'accès à la prévention et aux soins (PRAPS), centres locaux d'information et de coordination). Enfin, à l'échelle de la structure associative, il est suggéré de mettre au travail cette question, relativement nouvelle, dans le projet associatif ou de la structure et de rendre visible le volume d'actions dans le champ du vieillissement dans les rapports d'activité et dans les rapports au conseil départemental.

## **LANCEMENT D'UNE ÉTUDE SUR LA SANTÉ DES GENS DU VOYAGE EN NOUVELLE-AQUITAINE ET PRÉFIGURATION D'UN PROGRAMME RÉGIONAL DE MÉDIATION EN SANTÉ**

La Fnasat a établi un partenariat avec l'agence régionale de santé en Nouvelle-Aquitaine en 2018 pour identifier les besoins en santé des Gens du voyage, identifier les actions en cours ou passées menées avec des Gens du voyage de Nouvelle-Aquitaine et définir les contours d'un programme régional de médiation en santé.

En 2018, ce sont dix structures adhérentes de la Fnasat intervenant en région Nouvelle-Aquitaine qui se sont mobilisées pour co-construire le cadre de cette étude d'envergure, avec l'appui de Camille Septe, chargée d'étude à la Fnasat.

### **■ Étude qualitative des besoins en santé des Gens du voyage à partir de leur propre regard et de celui des acteur·trice·s de la santé**

En partenariat avec l'Institut Renaudot, la Fnasat a organisé plusieurs réunions de réseau dans différents territoires de la région Nouvelle-Aquitaine. L'objectif était de fédérer les acteur·trice·s autour de l'étude et de co-construire les outils et la méthode. David Muller de l'Institut Renaudot a animé, lors de chaque rencontre, des temps d'information et de réflexion concernant la place donnée aux Voyageur·euse·s, aux bénévoles des associations, aux partenaires institutionnels et aux élu·e·s.

Un travail de réflexion collective au sein de la Fédération a permis de choisir les sujets à aborder par l'enquête qualitative. Il a semblé essentiel de pouvoir s'intéresser à l'environnement global dans lequel évoluent les gens du voyage. Aussi, le concept de santé a été utilisé au sens large, en lien avec la définition de l'OMS (« *La santé est un état de complet bien-être physique, mental et social, et ne consiste pas seulement en une absence de maladie ou d'infirmité* ») et les besoins évalués font référence à plusieurs déterminants de santé.

À la fin janvier 2019, 27 entretiens collectifs ont été menés et 30 entretiens individuels réalisés avec des acteurs de la santé sur 9 départements de la région Nouvelle-Aquitaine : la Corrèze, la Creuse, les Deux-Sèvres, la Dordogne, la Gironde, la Haute-Vienne, les Landes, le Lot-et-Garonne et les Pyrénées-Atlantiques. Une analyse des données produites sera réalisée en 2019, elle sera restituée aux personnes qui y ont pris part et fera l'objet d'un rapport détaillé.

### ■ Étude quantitative des besoins en santé des Gens du voyage

L'étude comporte un volet visant à « *qualifier les besoins en santé des gens du voyage à partir des données médico-administratives disponible* » en partenariat avec certaines CPAM de la région Nouvelle-Aquitaine. Cette démarche s'inspire de travaux de la CPAM 72 en 2013 et de la CPAM 76 en 2015 qui ont permis d'obtenir des éléments de diagnostic de santé de personnes gens du voyage à partir de leur adresse de domiciliation.

Aussi, un partenariat est en construction avec les caisses primaires d'assurance maladie de la Vienne, des Pyrénées Atlantiques et de la Gironde et possiblement la Sécurité sociale des indépendants de ces départements. Il s'agit des territoires où la majorité des Voyageur·euse·s sont domicilié·e·s à une même adresse (association de domiciliation) permettant l'extraction de données de diagnostic. L'ensemble de ce travail sera mené en partenariat avec l'Instance régionale d'éducation et de promotion de la santé de Nouvelle-Aquitaine et Santé Publique France.

Il s'agit également de qualifier le lien entre l'état de santé des Gens du voyage, leurs conditions de vie et leurs pratiques de santé. Ce volet de l'étude est porté par la Cellule d'Intervention Régionale de Nouvelle-Aquitaine (Santé Publique France en région), en partenariat avec le réseau de la FNASAT. Il est prévu de mettre en place une étude épidémiologique auprès d'un échantillon représentatif de voyageurs sur 4 départements de la région (Charente, Charente Maritime, Gironde et Creuse).

Les objectifs généraux de cette partie consistent à :

- Évaluer la couverture vaccinale de la rougeole qui est une épidémie présente ses dernières années sur la région,
- Évaluer plusieurs indicateurs sanitaires chez les Gens du voyage (modalités de recours aux soins, nutrition, consommation de substances psychoactives, dépistages, vaccinations...) et le lien entre les conditions de vie et l'état de santé.

L'étude se déroulera par le biais d'enquêtes en face à face auprès de Voyageur·euse·s. Ces enquêtes seront menées par des acteur·trice·s de terrain préalablement formés par Santé Publique France.

Le démarrage de l'étude épidémiologique, le travail de capitalisation des actions de santé menées avec les Gens du voyage ainsi que la préfiguration du programme régional de médiation en santé sont programmés pour l'année 2019.

### ■ COMMUNICATION DE L'EXPERTISE DU RÉSEAU

À la demande du Service public d'information en santé, le Pôle Santé de la Fnasat a contribué à la prise en compte des besoins spécifiques dans la construction du site [sante.fr](http://sante.fr). Des informations globales ont été transmises sur les difficultés d'accès aux droits et à la santé que peuvent rencontrer certain·e·s Voyageur·euse·s et les vulnérabilités particulières à leurs conditions de vie et de travail. Une attention particulière a été demandée sur la prise en compte des difficultés de littératie, la diffusion d'outils clairs et pédagogiques concernant l'accès à la protection sociale, le fonctionnement du système de santé (couvertures maladies de base et complémentaires) mais également au sujet des problématiques



---

sanitaires repérées comme particulièrement présentes chez les Gens du voyage. Une charte de préconisation a été rédigée à la fin des travaux du groupe « besoins spécifiques » et celle-ci devra guider les rédacteur·trice·s du site.

Alerté par les nombreux cas de rougeole parmi les Gens du voyage, le Pôle Santé a appuyé le centre opérationnel de réception et de régulation des urgences sanitaires et sociales (CORRUSS) pour diffuser des informations aux structures intervenant auprès des Voyageur·euse·s afin qu'elles fassent le relai auprès de leur public. Un appui a également été apporté à Santé Publique France par la Commission Santé dans l'élaboration d'une affiche de promotion de la vaccination contre la rougeole : des entretiens ont été réalisés avec plusieurs membres de la commission et l'ensemble du groupe a pu émettre un avis sur le document final. Dans ce cadre, la Fnasat a transmis un courrier au Ministère de la Santé et des Solidarités pour attirer son attention sur les problématiques de communication au sein des ARS et sur l'intérêt à prendre en compte le lien entre la santé, l'habitat et la précarité dans les politiques de santé publique avec les Gens du voyage.





## Une saison tsigane à Paris

février 2018 – mars 2019

—  
 À LA MAISON ROUGE  
 FONDATION ANTOINE DE GALBERT

- **Ceija Stojka (1933-2013),  
 une artiste rom dans le siècle**

du 23 février au 20 mai  
 10 bd de la Bastille, 75012 Paris  
 mer-dim 11 h - 19 h, jeu 11 h - 21 h  
[lamaisonrouge.org](http://lamaisonrouge.org)

—  
 AU MUSÉE NATIONAL  
 DE L'HISTOIRE DE L'IMMIGRATION /  
 PALAIS DE LA PORTE DORÉE

- **Mondes tsiganes, la fabrique des images**
- **Mathieu Pernot, Les Gorgan**

du 13 mars au 26 août  
 293 av. Daumesnil, 75012 Paris  
 mar-ven 10 h - 17 h 30, sam-dim 10 h - 19 h  
[histoire-immigration.fr](http://histoire-immigration.fr)

  
 la maison rouge

  
 PALAIS DE LA PORTE DORÉE  
 MUSÉE DE L'HISTOIRE  
 DE L'IMMIGRATION

—  
 À LA MÉDIATHÈQUE  
 MATÉO MAXIMOFF

- **Expositions d'Antoine Le Roux,  
 Michele Brabo, Samuel Gratacap et les  
 Voyageurs de Saint Briec, Hortense  
 Soichet et les femmes gitanes de Berriac**

du 16 mars au 29 juin  
 59 rue de l'Ourcq, 75019 Paris  
 lun-ven 14 h - 18 h, mer 10 h - 12 h 30 et 14 h - 18 h  
[fnasat.asso.fr](http://fnasat.asso.fr)

—  
 AU MÉMORIAL DE LA SHOAH

- **L'internement des nomades en France  
 (1939-1946)**

du 18 octobre 2018 au 31 mars 2019  
 17 rue Geoffroy l'Asnier, 75004 Paris  
 Lun-dim 10 h - 18 h, sauf sam, jeu 10 h - 22 h  
[memorialdelashoah.org](http://memorialdelashoah.org)

  
 Médiathèque  
 Météo Maximoff

  
 Memorial  
 de la Shoah

# 6. Médiathèque Matéo Maximoff

Réunir, conserver, diffuser des ressources variées sont les objectifs premiers du centre de documentation de la Fnsat, créé en 1949. Précieux héritage de l'association des études tsiganes, la médiathèque reste le seul espace de référence, tout à la fois spécialisé et accessible à tous les publics. C'est aujourd'hui plus de 10 000 documents référencés qui constituent ce fonds unique en France.

Un minutieux travail de veille et de recueil s'attache à enrichir le fonds documentaire, tout en développant son accessibilité par voie dématérialisée. Régulièrement, des chantiers spécifiques sont entrepris dans un objectif de développement du fonds ou de préservation d'archives : réunion des schémas départementaux d'accueil et d'habitat des gens du voyage, collecte et numérisation des rapports publics sur les nomades et gens du voyage élaborés par les administrations françaises du début du XX<sup>ème</sup> siècle à nos jours, refonte du fonds photographique, numérisation de périodiques du XIX<sup>ème</sup> et début du XX<sup>ème</sup> siècle.

Également lieu de rencontres et de culture, la médiathèque programme et anime des événements réguliers, en invitant une diversité d'initiatives et d'acteurs des champs culturel, académique et associatif. En 2016, la Fnsat a mobilisé des moyens propres pour modestement améliorer les conditions d'organisation, par l'installation d'un éclairage adapté pour des cimaises et de deux projecteurs pour délimiter un espace scénique.

Reconnu par le ministère de la Culture, le programme d'actions de la médiathèque bénéficie de son soutien financier dans le cadre d'une convention pluriannuelle, tout récemment renouvelée. En 2015, un accord de coopération numérique a été acté avec la Bibliothèque nationale de France pour une numérisation d'une partie du fonds et sa mise à disposition sur le site Gallica<sup>26</sup>. Ces dernières années ont également été marquées par la confiance accordée par Nouka Maximoff qui a bien voulu confier le fonds Matéo Maximoff à la médiathèque, dans le cadre d'une convention signée en 2017, entre l'association pour la diffusion de l'œuvre de Matéo Maximoff (Adomm) et la Fnsat.

La médiathèque est également un centre ressource mobilisé par une diversité de personnes et d'institutions, en recherche d'outils, de documents, de personnes ressources et plus généralement de conseils pour la réalisation de projets dans les champs culturels ou académiques. Après avoir notamment apporté son concours en 2016 à l'organisation de l'Hommage national aux nomades internés en France entre 1940 et 1946, puis en 2017 à la Maison Rouge, au musée du Palais de la Porte Dorée et au Mémorial de la Shoah, la Fnsat a accompagné une soixantaine de projets en 2018.

## UNE SAISON Tsigane à Paris

C'est sous cet intitulé qu'ont été présentées plusieurs expositions, dont la Fnsat s'est fait l'écho, au cours de l'année 2018.

L'exposition consacrée au travail pictural de **Ceija Stojka** s'est tenue à la **Maison Rouge**. Ce témoignage exceptionnel sur le génocide tzigane, dans les camps d'extermination de la Seconde Guerre mondiale, a touché un très large public. À cette occasion, plusieurs récits de Ceija Stojka ont été traduits et publiés. C'est à la médiathèque Matéo Maximoff qu'a été organisé le lancement du recueil de poésie *Auschwitz*

---

<sup>26</sup> 12. <https://gallica.bnf.fr/html/mediatheque-mateo-maximoff-fnsat-gens-du-voyage->

est mon manteau en présence de l'équipe de la Maison Rouge et de la famille de Ceija Stojka. (une vidéo de ce moment unique est consultable en ligne : <https://vimeo.com/308990224>).

Pour son exposition **Mondes tsiganes le Musée national de l'histoire de l'immigration** a fait appel aux collections de la Médiathèque Matéo Maximoff : plus de 200 documents issus du fonds photographiques et des périodiques anciens, ainsi qu'une sélection de photographies et d'archives de Matéo Maximoff ont été présentés dans la partie historique de l'exposition, conçue par l'historien Ilsen About.

La Médiathèque a également été mise à contribution pour un ensemble de ressources (bibliographies et filmographies, contacts etc.) pour les diverses productions qui ont accompagné l'exposition.

### L'internement des nomades 1940-1946 au Mémorial de la Shoah

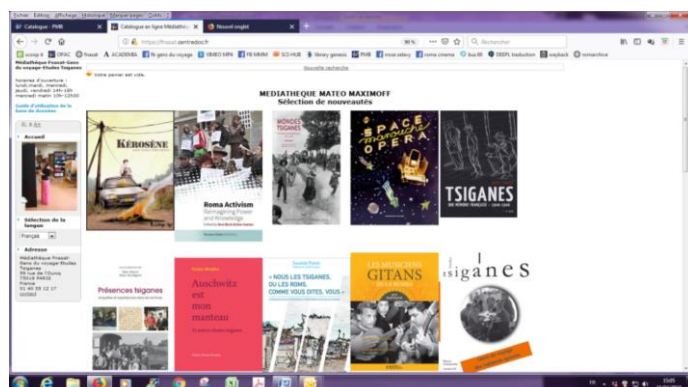
Films, photographies, journaux, témoignages, ce sont également une partie des archives de la Médiathèque et du fonds Matéo Maximoff qui ont alimenté l'exposition du Mémorial de la Shoah. Le gigantesque travail de mémoire effectué par Matéo Maximoff, à travers toute son œuvre (livres, photographies, journal, films), a également été reconnu et mis en valeur dans cette exposition (comme dans celle du MNHI).



Matéo Maximoff et Simone Veil à Bergen-Belsen en 1979

**Cycle d'expositions photographiques à la médiathèque Matéo Maximoff (voir la rubrique Programme de la médiathèque, p. 64).**

## LE FONDS DOCUMENTAIRE



Page d'accueil du site de la médiathèque

En 2018, le fonds documentaire s'est enrichi de **350 notices** dont **138 documents consultables à distance**.

En détail, ces nouvelles entrées se composent de :

- **225 Livres, mémoires et thèses**
- **82 articles scientifiques**
- **9 DVD**
- **34 documents sonores**

### ■ Dons de livres

En 2018 la médiathèque Matéo Maximoff a été destinataire de plusieurs dons de documents. Nous remercions tout particulièrement Mme Elisabeth Clanet dit Lamanit, chargée de mission auprès du Cned pour la scolarisation des enfants itinérants, Mr Patrick Williams Ethnologue au Laboratoire d'anthropologie

urbaine(CNRS) et Mr Alain Reyniers, ethnologue, directeur scientifique de la revue *Études tsiganes*, qui ont confié une partie de leurs collections à la médiathèque. Ces dépôts ont permis de compléter et d'enrichir notre fonds. Les doublons ainsi que d'autres documents surnuméraires issus de nos collections ont été proposés aux associations du réseau Fnasat qui ont répondu en très grand nombre à notre proposition de redistribution. Plus d'une centaine de livres ont ainsi pu être attribués, en privilégiant les associations qui ont mis en place un service de bibliothèque en direction de leurs usagers, des étudiants ou de leurs adhérents. Forte de ce succès, la médiathèque se propose de renouveler cette opération, grâce aux dons des chercheurs et collectionneurs qui permettent d'alimenter ce circuit.

### ■ Le fonds patrimonial de la médiathèque

En 2018 le fonds patrimonial de la médiathèque s'est enrichi d'un don de 250 cartes postales anciennes (début du XX<sup>e</sup> siècle) et de 20 journaux illustrés (fin XIX<sup>e</sup> et début XX<sup>e</sup>) don de Mme Reille, suite au décès de son époux Mr François Reille, collectionneur et ancien abonné de la revue *Études tsiganes*.

### ■ Le service bibliographique de la médiathèque Matéo Maximoff

Des bibliographies sont émises régulièrement à la demande des utilisateurs. Depuis quelques années, les ressources numériques étant devenues plus abondantes, la sélection qualitative peut s'opérer également sur ce type de support. C'est pourquoi la Médiathèque opte de plus en plus pour la sélection de ressources en ligne, pour couvrir les sujets phares de sa thématique : HABITAT-SANTÉ-ÉCONOMIE-SCOLARISATION. Éditorialisées, réalisées en collaboration avec les pôles concernés ou relues par des experts, ces bibliographies peuvent représenter à la fois « un état de la recherche » et une orientation de lecture. Elles visent aussi bien un public non averti qui peut s'arrêter à la première étape de rédaction synthétique couvrant le sujet, ou par un public plus pointu, qui explorera les ressources en ligne.

### ■ La médiathèque à l'international

Au cours de l'année 2018, la médiathèque a participé à un groupe de travail sur le cinéma « par et sur les roms » (projet FOCUS Roma Cinema <https://romacinema.org>). Ce programme a pour objectif de faire connaître les jeunes réalisateurs roms de toute l'Europe et de mettre en valeur une filmographie émergente dans l'optique de s'éloigner des stéréotypes que peuvent véhiculer certains films. Dans ce cadre, nous avons été invités à Budapest (Hongrie) ainsi qu'à Prishtina (Kosovo) pour présenter les ressources de la médiathèque et parler de la vie et l'œuvre de Matéo Maximoff. Lors de ces deux déplacements, nous avons pu constater que la jeunesse rom réunie pour ces événements attache beaucoup d'intérêt au travail des précurseurs comme Matéo Maximoff ainsi qu'aux lieux de conservation du patrimoine romani comme celui de la médiathèque.

## SOUTIEN ET ACCOMPAGNEMENT DE PORTEURS DE PROJETS

La typologie des demandes reçues par la médiathèque présente une grande diversité, de même que l'origine des publics qui sollicitent ses services. En 2018, c'est une totalité de 60 porteurs de projets qui ont pu être accompagnés.

Nous avons choisi de recenser la catégorie des porteurs de projets afin d'illustrer cette variété :

- ✚ Musée national de l'histoire de l'immigration, recherches pour exposition, bibliographies, filmographies, catalogue, etc. ;
- ✚ MUCEM Marseille, préparation d'une exposition autour des métiers ;
- ✚ Fundacion Secretariado Gitano, exposition sur la culture gitane ;
- ✚ Di Mini Teatro, connaissance des festivals tsiganes ;
- ✚ Communauté d'agglomération du grand Dax, projet avec des collégiens manouches ;
- ✚ Inspection académique de Rouen, recherches pour un stage sur les Gens du voyage ;
- ✚ Institut des jeunes aveugles (03) recherche sur le génocide des Tsiganes ;

- ✚ Colloque DECOLANG, recherches bibliographiques ;
- ✚ Bibliothèque Melac (Finistère) recherche exposition Gens du voyage ;
- ✚ CASNAV Pyrénées-Orientales, recherches livres pour enfants en langue manouche ;
- ✚ Bibliothèque Saint-Brieuc, ressources pour animations et expositions sur les gens du voyage ;
- ✚ Société d'archéologie de Valence, recherche sur la toponymie tzigane ;
- ✚ Médecins du Monde, recherche sur la stérilisation des femmes roms ;
- ✚ Agglo Forbach, préparation d'une journée sur les Gens du voyage ;
- ✚ La Toile Blanche, projet cinéma ambulancier ;
- ✚ Association française des hémophiles, recherche sur la maladie de Glanzman ;
- ✚ Collectif aire d'accueil Hellemmes, campagne auprès du ministère de la Santé ;
- ✚ Associations Mémoires partagées préparation d'un colloque ;
- ✚ LABA (Nouvelle-Aquitaine) contacts artistes roumains ;
- ✚ Atelier d'écriture Marseille, projet communauté gitane de Pertuis ;
- ✚ Éditions le Dilettante, illustrations pour projet éditorial ;
- ✚ École primaire, Paris 19 ;
- ✚ AMAV (53), outils pédagogiques maternelles et primaires ;
- ✚ Centre Social le Chemin du hérisson, recherches sur la Première Guerre mondiale ;
- ✚ AGFGV (63), recherches sur la Première Guerre mondiale ;
- ✚ SVT Göteborg (Suède), reportage sur la Camargue et les Gitans ;
- ✚ Université Florence, recherche comparative sur la juridiction relative au domicile en France et en Italie ;
- ✚ Musée sur la culture romani, Brno, recherches sur la muséographie romani ;
- ✚ RAGV, Sotteville les Rouen, recherches sur la scolarisation ;
- ✚ Recherches pour le livre *Bohémiens und Marginalität* (Bohémiens et marginalité), Verlag Frank & Timme Stadt, Berlin ;
- ✚ ADAGV 79, recherches film sur les Gens du voyage ;
- ✚ Bibliothèques de Montreuil, contact pour émission de TV avec des collégiens ;
- ✚ ITV News, reportage sur les conventions évangéliques ;
- ✚ Lycée Jules Supervielle, Oloron Saintes Maries, mémoire du camp de Gurs ;
- ✚ Les Forges médiation, outil de sensibilisation santé ;
- ✚ Centre régional Résistance et liberté, Thouars, recherches bibliographiques sur l'internement ;
- ✚ Association Rizhomes, projet base de données cinéma rom ;
- ✚ Université de Genève, peuples tziganes, entre exotisme et répulsion ;
- ✚ Revue de droit animalier, article sur le hérisson ;
- ✚ IRTS Montpellier, Législation / Gens du voyage ;
- ✚ Roma Archives, projet littérature romani, œuvres de Maximoff ;
- ✚ 13<sup>e</sup> conférence sur la linguistique romani 13-14 septembre, archives Études Tziganes et fonds Maximoff ;
- ✚ Projet de livre, roms Ukraine ;
- ✚ Conservatoire Henri Dutilleul, Clamart, exposition sur le flamenco ;
- ✚ Lycée professionnel Ambroise Croizat d'Auby, voyage d'étude à Auschwitz ;
- ✚ PNMS, Dossier Photo-langage ;
- ✚ Association Normandie Images, recherche sur le cinéma forain ;
- ✚ Romcivic, mission scolarisation, formation et découvertes bibliographiques ;
- ✚ Compagnie danse ISAO, projet *Gipsy dance s'cape* ;
- ✚ École Compiègne, enseignant référent des enfants du voyage, contes manouches ;
- ✚ ACINA (programme MIA), formation et découvertes bibliographiques ;
- ✚ Café associatif, Cerny (92), quinzaine sur le thème *Gens du voyage-citoyens du village* nov.-déc. 2018 ;
- ✚ Médiathèque Simone de Beauvoir, Ramonville, programme *Tziganes !* novembre 2018 ;
- ✚ Wapikoni mobile, Québec, Projet cinéma rom en Hongrie ;

- ✚ Mémorial de la Shoah, Paris, préparation de l'exposition *Internement des nomades 1939-1946* ;
- ✚ Lycée Marie Curie, Paris, préparation d'un voyage en Roumanie ;
- ✚ Concours national de la résistance et de la déportation 2018, Lycée Lyautey de Casablanca ;
- ✚ Maison des murs à Pêches, Montreuil, Expositions de photographies de Mateo Maximoff et contes, du 3 au 20 décembre 2018 ;
- ✚ Compagnie Les Allumeurs, projet Dukreben, Aubervilliers, Gaité Lyrique, décembre 2018 ;
- ✚ École Estienne, Paris, *En marge*, Estiennes, décembre 2018.



© Michèle Brabo

## 4 expositions photographiques à la médiathèque Matéo Maximoff | mars-juin 2018

**~ aire d'accueil**  
[inventaire non exhaustif des  
pouvoirs de l'imagination]  
une exposition par Antoine Le Roux  
du 16 au 30 mars 2018  
**Vernissage le 16 mars 2018 à 19h**

**~ paroles de voyageurs**  
une exposition par Samuel Gratacap  
et les Voyageurs de Saint-Brieuc  
du 24 mai au 8 juin 2018  
**Vernissage le 24 mai 2018 à 19h**

**~ le vent en partage**  
une rétrospective  
de Michèle Brabo (1916 - 2013)  
du 19 avril au 20 mai 2018  
**Vernissage le 19 avril 2018 à 19h**

**~ esperem !**  
une exposition des femmes gitanes  
de Berriac et de Hortense Soichet  
du 14 juin au 29 juin 2018  
**Vernissage le 14 juin 2018 à 19h**

Médiathèque Matéo Maximoff | FNASAT-Gens du voyage  
59, rue de l'Ourq, 75019 Paris | 01.40.35.12.17  
accès libre | du lundi au vendredi, de 14h à 18h

## PROGRAMME DE LA MÉDIATHÈQUE MATÉO MAXIMOFF 2018

«Ça ferraille dur » 31 janvier à 19h

Projection en présence du réalisateur Marc Tournier

et de Joseph Feltain, Stessy Feltain, Cancy William, Félix Patrac, Sonia Patrac, Alison Patrac, Jonathan Visse avec l'équipe du CENTRE SOCIAL LES ALLIERS d'Angoulême

« Les reportages sur les voyageurs à la télévision, c'est toujours la même chose : soit des voleurs, soit ils s'offrent des voitures hors de prix pour les anniversaires... Réalisons, nous-mêmes, un documentaire ! »

Parce qu'ils ont toujours travaillé dur pour gagner leur vie, sans pour autant renier leur culture, Felix, Jonathan, Joseph, William et quelques autres ont décidé de tordre le cou à certains clichés, dans un film documentaire, avec le réalisateur Marc Tournier.

46 minutes pour faire connaître leurs véritables activités professionnelles et faire prendre conscience de leur contribution à l'économie locale.



**LANCEMENT DU RECUEIL « Auschwitz est mon manteau et autres chants tziganes » de Ceija Stojka. Éd. Bruno Doucey, vendredi 23 février, à l'occasion de l'ouverture de l'exposition « Ceija Stojka – Une artiste rom dans le siècle » à La Maison rouge**

Ceija Stojka est la première femme rom rescapée des camps de la mort à témoigner par l'art et par la poésie. Les poèmes de cette autodidacte ont été arrachés aux carnets où se mêlaient dessins, souvenirs de l'horreur, notes journalières et listes de mots allemands dont elle voulait apprendre l'orthographe. Publiés pour la première fois en France, ils révèlent une artiste majeure de notre temps.

### ■ Cycle d'expositions photographiques, mars-juin 2018

« Aire d'accueil – inventaire non-exhaustif des pouvoirs de l'imagination »

Antoine Le Roux du 16/03 au 30/03/2018 [vernissage le 16/03/2018]

Aborder le sujet des terrains des gens du voyages aujourd'hui, c'est poser la question de l'épaisse invisibilité à laquelle ces espaces sont condamnés. Territoires sans mémoire nés dans le détournement de notre regard, interchangeables à souhait, il n'en existe quasiment aucune représentation, hormis celles véhiculées par la presse et les médias traditionnels. Les photographies d'Aire d'accueil se présentent alors comme une alternative possible et nécessaire, débarrassée de toute idée de sensationnalisme. Dans le cadre d'une approche trompeusement neutre, Antoine Le Roux ne cesse d'interroger la nature même de ces espaces, fruits de l'assujettissement de l'imagination à la froideur étriquée des normes administratives.



**« Le vent en partage »****Rétrospective Michele Brabo (1916-2013)****du 19/04/ au 20/05/2018 [vernissage le 19/04/2018]**

Dotée de multiples talents artistiques, Michèle Brabo fut tour à tour cinéaste, actrice, artiste de music-hall avant de se dédier à la photographie, sans jamais délaisser ses passions pour le monde du spectacle ou de la peinture qui occupe une grande partie de son œuvre. Mais c'est à une autre de ses passions, celle du « monde du voyage » que se consacre cette exposition : *« Mon travail de photographe a contribué à m'ouvrir bien des caravanes, le voyage du photographe croisant souvent le voyage des Voyageurs. Ainsi ai-je été conduite à les suivre de par le monde, à rechercher leur compagnie, à aimer leurs enfants, leurs fêtes et le voyage. Leur riche culture jamais ne me lassera. »* Ainsi parlait Michèle Brabo des Tsiganes avec qui elle a partagé de nombreux moments de sa vie et qu'elle a tant aimé photographier.

**« Paroles de Voyageurs »****Samuel Gratacap et les Voyageurs de Ploufragan et Trégueux,****25/05 au 8/06/2018 [vernissage le 25/05/2018]**

À l'invitation du Centre d'Art GwinZegal et de l'association Itinérance 22, Samuel Gratacap a entrepris de photographier le quotidien de familles issues de la communauté des Gens du voyage au sein de deux villes de l'agglomération de Saint-Brieuc. Samuel Gratacap a vécu avec les Voyageurs, il a partagé leur quotidien, échangé et compris leurs problématiques. Des ateliers de prises de vue ainsi que de tirages argentiques ont été mis en place pour faciliter les rencontres notamment avec les jeunes qui ont joué un rôle important dans ce projet.

**« Esperem ! »****Exposition photographique des femmes gitanes de Berriac et de la photographe Hortense Soichet****14/06 AU 29/06/2018 [vernissage le 14/06/2018]**

À Berriac, près de Carcassonne, la « cité de l'espérance » se situe à proximité immédiate d'une centrale électrique. Malgré ces conditions insalubres et la vétusté de l'habitat, la communauté gitane installée là depuis les années 60 a su recréer un environnement coloré et chaleureux qui contraste avec l'espace environnant. Les photographies ont été réalisées dans le cadre d'un projet photographique collectif porté par Graph-CMI depuis 25 ans, réunissant à l'occasion d'une résidence, la photographe Hortense Soichet (dont l'intérêt se porte sur l'habitat et à la relation que les occupants entretiennent avec leur lieu de vie) et quinze femmes gitanes de la cité.

**"B comme Bagou" - Abécédaire filmé" mercredi 4 juillet****de Benoît Peytavin et Simon Desjobert, les films de l'Arpenteur, 2018, 53 min**

Séance suivie d'une rencontre avec les réalisateurs et les jeunes du programme Romcivic de l'association Les Enfants du Canal.

Le film est une création collective qui prend la forme d'un abécédaire vidéo. Il a été développé par dans le cadre d'ateliers d'initiation cinématographique auprès d'enfants du bidonville de l'Acacia à Montreuil, et de jeunes adultes du programme Romcivic de l'association Les Enfants du Canal. Ce projet de création artistique revisite l'abécédaire dans une version cinématographique. Pour chaque mot, une définition intime et poétique proposée par l'un des adolescents du groupe.

**« Natchave » d'Alain Guyard, philosophe forain, bonimenteur de métaphysique et décrivateur de concepts, pour la présentation de son livre, aux éd. le Dilettante, 2018****Mardi 16 octobre à 19h**

*« Le philosophe va et sa pensée va de concert, marche, rôde, randonne, dort dehors et rentre tard, passe en fraude. Au fil de ce flamboyant et turgescence traité de philosophie à grandes foulées, Guyard nous modèle un Socrate SDF, lointain disciple des chamans thraces, nous cisèle un portait d'Antisthène l'antisystème, maître de Diogène, déroule l'histoire des*

*goliards, escoliers en rupture de colliers académiques et de bancs de galère scolastique, entrelardant le tout de tranches de vie juteuses, guyanaises, camarguaises et surtout gitanes. Tous les chemins mènent aux Roms. »*

**NIMBY Une collection de dispositifs anti-installation**

**Recherche photographique de Geoffroy Mathieu et Jordi Ballesta**

**Exposition-rencontre avec les 2 auteurs, Mercredi 28 novembre à 19h**

avec des interventions de Manon Fillonneau, déléguée générale du Collectif national droits de l'Homme Romeurope, de Manuel Domergue, directeur des études de la Fondation Abbé Pierre et de Marc Béziat, délégué général de l'Association nationale des Gens du Voyage Citoyens (ANGVC) « À Paris, Lyon, Marseille, etc., des arrêtés municipaux, préfectoraux et des décisions de justice sont pris et exécutés, en vue de résorber les bidonvilles ayant été construits dans des parcelles résiduelles, excentrées ou centrales. Ils mènent à des procédures d'expulsion, de démolition, puis à la création d'enclaves rendues inaccessibles et impropres à tout type d'installation (...) Avec Nimby, une collection de dispositifs anti-installation, nous souhaitons rendre compte de ces opérations de fermeture et de transformation des sols – « de sécurisation », « anti-intrusion », selon certains des termes en vigueur. Nous les avons photographiées afin de les rassembler, de les classer, et d'en accroître la visibilité »



# EXPOSITION MATÉO MAXIMOFF

Écrivain  
photographe  
Tsigane

4, 11 et 18  
décembre  
14h-18h

6, 13 et 20  
décembre  
17h-20h

Vernissage le 3 déc. à 18h  
"Le peuple de la nuit",  
histoires épouvantables  
des Roms, par Nouka Maximoff  
Projection de cartes postales  
audiovisuelles

Entrée gratuite • Maison des Murs à Pêches • 89, rue Pierre de Montreuil



Avec la participation de l'association Louis Brion  
des gens du voyage de France et de l'association  
de diffusion de l'œuvre de Matéo Maximoff.





# 7. Revue Études tsiganes

La revue *Études tsiganes* est publiée depuis 1955. Elle est un instrument d'information rigoureuse et de réflexion destiné aux passionnés, aux étudiants, aux chercheurs, aux acteurs sociaux, tout comme au public plus vaste des citoyens curieux et engagés.

La revue *Études tsiganes* est publiée depuis 1955. Elle est un instrument d'information rigoureuse et de réflexion destiné aux passionnés, aux étudiants, aux chercheurs, aux acteurs sociaux, tout comme au public plus vaste des citoyens curieux et engagés.

De fait, c'est la seule revue scientifique de langue française qui porte spécifiquement sur les Tsiganes et gens du voyage. Éditée par la Fnasat, elle est animée par du personnel de la Fédération, tout en bénéficiant d'un concours bénévole et de l'association culturelle Patria. Ses contributeurs proviennent majoritairement du monde de la recherche, mais aussi plus rarement des champs associatifs et culturels.

Depuis sa création, la revue s'applique à informer sur l'histoire, la culture, le mode de vie et la situation des populations tsiganes, quel que soit l'endroit où elles vivent dans le monde. C'est un défi constamment relevé, bon an mal an, avec des bonheurs divers, qui pousse aussi à l'innovation. À cet égard, le passage à une nouvelle série de numéros thématiques en 1993 a constitué un tournant majeur. À plusieurs reprises, et cela depuis son origine, la revue a également accueilli, initié ou édité avec d'autres partenaires des actes de colloques. Ce fut le cas dans le courant des années 1970. Ce fut également le cas de l'ouvrage *Tsiganes : identité, évolution*, édité en 1989 pour le 40<sup>e</sup> anniversaire de l'association des Études Tsiganes, en collaboration avec les éditions Syros Alternatives. La série actuelle poursuit cette voie et, à côté de numéros plus spécifiquement organisés autour d'un thème précis comme les migrations, un groupe ethnique particulier, la santé, ou encore les questions de genre, la revue publie occasionnellement des actes portant sur des sujets aussi divers que l'ethnologie des Tsiganes, l'esclavage en Roumanie, l'internement au cours de la Seconde Guerre mondiale, l'histoire, la littérature romani ou, comme en 2014, la relation entre citoyenneté, mobilité et territoires.

Aujourd'hui, la revue propose une structure élaborée avec, autour d'un dossier thématique central, des témoignages, des rubriques permanentes apportant des informations sur l'actualité des Tsiganes en France et dans le monde, leur culture, les publications scientifiques, les nouveautés littéraires, musicales et cinématographiques. Renouant avec l'esprit des premiers numéros, la revue se fait progressivement l'écho des événements et initiatives développées par des associations membres de la Fnasat.

En 2018, elle est parue sous la forme d'un numéro double consacré à la situation des Gens du voyage en France et de deux numéros simples portant sur les Gens du voyage en tant qu'habitants ignorés, dans le cadre d'un partenariat avec la Fédération des centres sociaux, et sur l'économie des gens du voyage en France.

Pour l'année 2019, trois numéros, dont un double, sont programmés. Le premier, sur lequel les contributeurs ont principalement travaillé en 2018, portera sur la scolarisation des enfants de voyageurs. Le second sera consacré à la santé des Gens du voyage et un troisième sera à l'apport des cultures tsiganes à la culture en France.

## ÉLABORATION ET INSTANCES

L'ensemble du processus de création d'un numéro peut prendre entre six mois et un an. Dans certains cas, il est beaucoup plus long. L'élaboration des numéros 61-62 sur les Tsiganes et Gens du voyage, 64 sur l'économie, ou encore le tout dernier numéro 65-66 sur la scolarisation auront pris chacun un peu plus de six mois, à compter de la définition d'une matière bien circonscrite.

Le Conseil scientifique est composé d'universitaires et de chercheurs francophones reconnus comme spécialistes des Tsiganes. Un premier cercle composé d'Alain Reyniers, d'Henriette Asséo, de Marc Bordigoni, de Jacqueline Charlemagne, de Claire Cossée, d'Emmanuel Filhol, de Cécile Kovacsazy et de Marie-Christine Hubert a été élargi par les entrées de Martin Olivera, Bernard Pluchon, Céline Bergeon, Ilse About, Iulja Hasdeu, Grégoire Cousin et Adèle Sutra.

Le Conseil se porte garant du caractère scientifique des articles publiés dans la revue. Il contribue à la définition des numéros thématiques et assure également une fonction de comité de lecture et de validation. En 2018, trois bulletins de liaison ont été rédigés à l'attention des membres du Conseil.

Le comité de lecture est composé d'un ensemble de personnes qui émanent du conseil scientifique et de la Fnasat. Il s'engage à assumer le suivi des numéros en cours de réalisation sur le plan du contenu et de la forme, en amont des relectures internes avant le Bon à tirer. Le comité de lecture a aussi la charge de prendre connaissance des articles soumis à la revue et de donner une première évaluation. Une adresse électronique spécifique a été créée pour la réception des articles et pour l'information concernant le suivi de l'élaboration du numéro. Sur un engagement de deux ans Céline Bergeon, Cécile Kovacsazy et Bernard Pluchon ont été nommés comme émanation du conseil scientifique. Marie-Claude Vachez (Patriia) a été intégrée au comité de lecture. Le directeur scientifique et le directeur de la Fnasat sont membres d'office du comité de lecture.

## DIFFUSION

Modèle économique, virage numérique, nouveaux usages culturels, désintérêt sociétal pour le sujet, en bien des points c'est une forme de prouesse que la Fnasat ait réussi à pérenniser l'édition papier d'une revue scientifique. Les chiffres racontent bien les contraintes d'un modèle économique qui ne parvient pas à générer des ressources à la hauteur de ses besoins.

Le nombre d'abonnements reste très modeste, de l'ordre de deux cents, comprenant ceux des adhérents de la Fnasat. Cependant, cinquante d'entre eux sont diffusés hors de France, dans quinze pays étrangers et trente-deux universités, françaises ou étrangères, sont abonnées.

L'ensemble des numéros des anciennes séries de la revue, jusqu'en 1992, a fait l'objet d'un partenariat avec la Bibliothèque nationale de France pour une numérisation et un libre accès sur Gallica. La revue est par ailleurs disponible, avec un accès payant, sur la plateforme Cairn à compter du numéro 30. Ainsi les numéros 1 à 29 de la nouvelle série ne bénéficient aujourd'hui d'aucun accès dématérialisé. À terme, la Fnasat souhaite les rendre accessibles sur son site internet.

Le nombre de consultation sur Cairn s'est établi à un peu plus de 10 000 pour l'année 2018, avec un intérêt tout particulier pour le numéro *Gens du voyage en France*. Toujours pour 2018, les ventes de la revue s'établissent légèrement en dessous de 12 000 euros. Pour les années 2014 à 2018, le niveau des revenus a oscillé entre 12 000 et 14 000 euros.

## PROMOTION

Comme les années passées, la Fnasat n'a pas su s'investir dans une action structurée de promotion de la revue, même si de nombreuses occasions ont été saisies de la présenter, mais aussi de procéder à des remises ou des envois ciblés. Par ailleurs, à l'initiative de l'AGVY (78), chaque sortie d'un numéro a donné lieu à une communication en direction des membres du réseau Idéal Connaissances. En outre, il a été proposé à chaque association membre de bénéficier gratuitement d'une collection complète de la revue. Dix d'entre elles se sont effectivement saisies de cette opportunité et la Fnasat a procédé aux envois.

Enfin la revue a été présentée à l'occasion de participation aux évènements suivants :

- Rencontres régionales des associations d'Île-de-France, *De la loi de 1969, à la loi Égalité et citoyenneté, un an après, où en est-on ?*; présentation du numéro *Gens du voyage en France*
- Le 18 octobre, dans le cadre de la semaine de la citoyenneté à Limoges, consacrée en 2018 aux *Vies nomades au féminin*, présentation de l'œuvre de Papsza par Marie-Claude Vachez pour la revue *Études tsiganes* et lecture.
- Salon de la revue à Paris, les 11 & 12 novembre : animation d'un stand des *Études tsiganes* et table-ronde avec la revue *Ethnologie française*, ayant pour sujet *Terrains tsiganes: mieux comprendre la vitalité, l'invention, la variabilité des créations socio-culturelles de ces groupes au cœur des sociétés européennes*.
- Table documentaire et présentation de la revue, à l'occasion des quinze ans de l'AGSGV63 et de l'inauguration du festival Itinérances tsiganes organisé par l'Artag et la Maison du passage de Lyon
- Présentation lors du Salon des revues plurielles, qui a clôturé *La quinzaine de l'égalité de la diversité et de la citoyenneté*, les 23 & 24 novembre à Bordeaux.

## PRÉSENTATION DES NUMÉROS DE L'ANNÉE

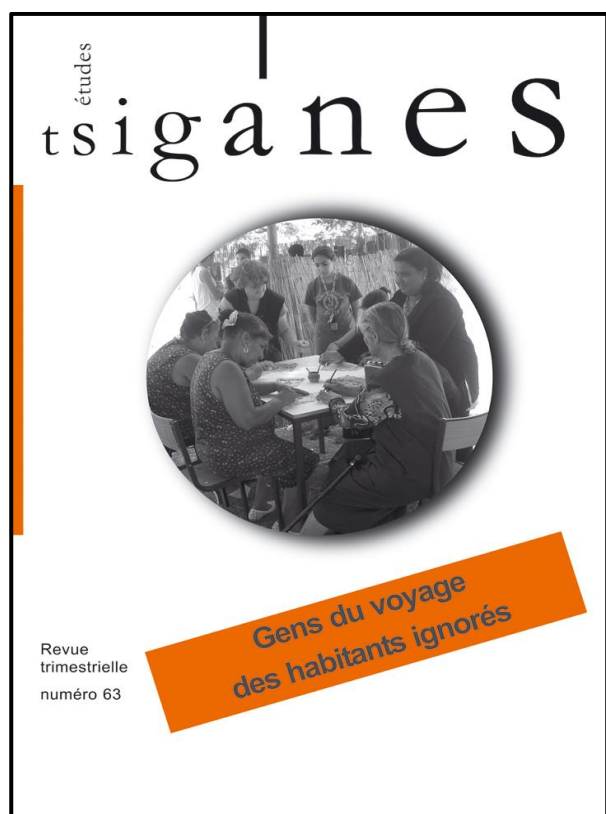
Les numéros de l'année 2018

Deux volumes ont été publiés ou réalisés en 2018 : le numéro 63 *Gens du voyage des habitants ignorés* et le numéro 64 *L'économie des Gens du voyage*. Le numéro 65-66 est en cours, sortie prévue en juin

études  
tsiganes

## Revue Études tsiganes n°63

### Gens du voyage des habitants ignorés



À Les Gens du voyage du voyage sont globalement confrontés à une exclusion territoriale fondée sur une assignation sous-entendue à l'itinérance ; qui confond mode de vie en habitat mobile et itinérance permanente. Ainsi, alors qu'elles sont présentes de façon continue sur un même territoire depuis de nombreuses générations, maintes familles du voyage restent trop souvent ignorées du tissu dense des centres sociaux.

Mais nous pouvons percevoir des changements progressifs de regards et de postures, tant dans le secteur associatif généraliste qu'au sein d'institutions publiques.

En octobre 2016, le président de la République a rendu l'hommage depuis longtemps attendu aux nomades internés en France de 1940 à 1946.

En outre, en janvier 2017, la France a davantage honoré son engagement d'égalité et de liberté en direction des Gens du voyage, en mettant fin à un statut discriminatoire, par l'abrogation de la loi du 3 janvier 1969.

En somme, le contexte national s'éclaircit et appelle des initiatives fortes pour une pleine reconnaissance des inscriptions territoriales des Gens du voyage et leur juste place dans l'ensemble des politiques qui y fondent le droit commun. Après tant de déclarations sans lendemain, ce rendez-vous doit être honoré par tous, en réparant le lien social, en reconstruisant une confiance réciproque et en reconnaissant des habitants aux modes de vie différents.

#### SOMMAIRE

Éditorial, **Claudie Miller & Laurent El Ghozi**

#### **LES GENS DU VOYAGE DES HABITANTS IGNORÉS**

Gens du voyage, une action publique questionnée, données historiques et sociologiques

La situation particulière des Gens du voyage en France

Regards croisés

Les pratiques dans nos réseaux

Pour aller plus loin

#### **UNE HISTOIRE DE VIE**

Errance d'une manouche, **Nérina Reinhardt**

#### **FOCUS**

Le temps du paradoxe, **Marc Bordigoni**

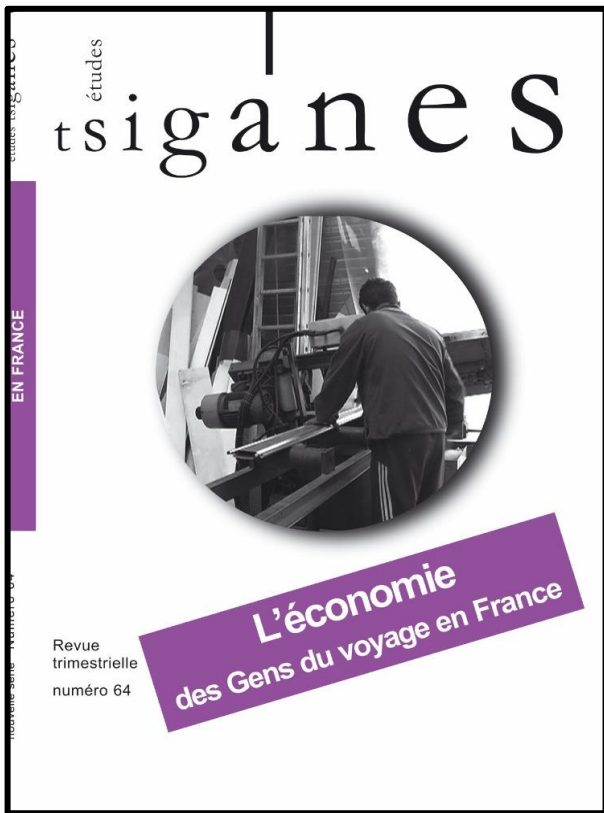
#### *Chroniques*

Marc Bordigoni, Cécile Kovacshazy, Bernard Pluchon & Marie-Claude Vachez



## Revue Études tsiganes n°64

### L'économie des Gens du voyage en France



*L'économie des Gens du voyage reste en France, comme ailleurs dans le monde, l'objet de représentations négatives et de nombreux préjugés. Les textes rassemblés dans ce numéro invitent à développer, tout au contraire, une vision beaucoup plus nuancée sur la place des Gens du voyage dans l'économie nationale, au fil d'exposés ethnographiques et socio-économiques, d'exemples et d'analyses de cas qui portent notamment sur la filière du ramassage des métaux et sur les formes de sollicitation de la clientèle. Dans un monde qui change en profondeur, les Gens du voyage recherchent des formes nouvelles d'insertion économique tout en cultivant autant que possible le souci d'une singularité culturelle marquée notamment par l'idéal du travail indépendant.*

#### SOMMAIRE

Éditorial, **Alain Reyniers**

The Persecution of the Roma in Eastern Europe during the Second World War, **Alain Reyniers**

#### **L'ÉCONOMIE DES GENS DU VOYAGE EN FRANCE**

L'économie des Gens du voyage. Approche anthropologique, **Alain Reyniers**

Économie de Bazar et économie morale : crédit et caravanes, **Arnaud le Marchand**

Les tracts publicitaires – une forme originale de sollicitation des clients, **Elisabeth Clanet dit Lamanit & Alain Reyniers**

Les Gens du voyage dans la filière contemporaine du recyclage des ferrailles et des métaux, **Colas Grollemund**

L'entreprise Walter, **Walter Baptiste, Luc Monnin & Alain Reyniers**

L'insertion socio-professionnelle des Gens du voyage, **Associations du réseau Fnasat-Gens du voyage**

#### FOCUS

Économie, activités et modes de vie dans les communautés gitanes du Nord-Ouest du Portugal, **Manuel Carlos Silva & Silvia Gomes**

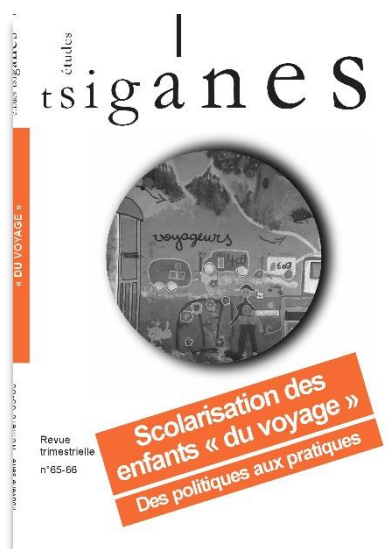
Ça va, ça vient l'habitat au cœur du mouvement, **Marie d'Hombres**

La présence des Bohémiens dans la France méridionale à l'époque contemporaine, **Jean-Luc LAFFON**

Le *haram* et la religiosité des Roms dans les pèlerinages en Roumanie, **Mirel Banica**

#### Chroniques

Marc Bordigoni, Cécile Kovacs hazay, Bernard Pluchon & Marie-Claude Vachez



## Revue *Études tsiganes* n°65-66

### La scolarisation des enfants « du voyage ». Des politiques aux pratiques

(à paraître)

Numéro coordonné par Alexandra Clavé-Mercier & Claire Cossée

#### **Introduction**

Quelles situations se cachent derrière la catégorie « enfants issus de familles itinérantes et de voyageurs » (EFIV) ?

**Alexandra Clavé-Mercier &  
Claire Cossée**

#### ***POLITIQUES PUBLIQUES, INSTITUTIONS, ASSOCIATIONS INTERMÉDIAIRES***

Les enfants issus de familles itinérantes et de voyageurs (EFIV) : perspective diachronique sur une terminologie évolutive

**Virginie Dufournet Coestier**

Des catégories d'action publique aux dispositifs : regards sur les politiques de scolarisation des « enfants issus de familles itinérantes et de voyageurs » (EFIV)

**Alexandra Clavé-Mercier, Claire  
Cossée & Marion Lièvre**

Retours sur vingt-cinq ans d'activités au sein de la Mission DGESCO auprès du CNED pour la scolarisation des EFIV

**Entretien avec Elisabeth Clanet dit  
Lamani**

Une catégorie institutionnelle au prisme du rapport à l'école. Approche critique à partir d'une recherche sur les difficultés scolaires des enfants du voyage

**Franck Bettendorff**

Retranscription de la table-ronde « Échange de regards et d'expériences autour de la scolarisation des EFIV », Colloque international « École, migration, itinérance: regards croisés », INS HEA, Suresnes, 06/04/2018

**Franck Bettendorff, Andrée Chastel  
et Guillaume Sergue**

La scolarisation des enfants du voyage, un problème de volonté politique et institutionnelle

**Nara Ritz**

#### ***RAPPORT(S) À L'ÉCOLE DES ENFANTS ET DE LEURS PARENTS***

Regards sur l'école d'enfants séjournant en aires d'accueil. Une recherche participative artistes-universitaires

**Claire Cossée, Sophie Hieronimy,  
Maxime Devarennas, Malek  
Labiadh, Coline Lagisquet,  
Thibaut Meignen, Edmonde  
Montoban**

L'éducation chez des Manouches de la région paloise : éloge de l'expérience

**Jean-Luc Poueyto**

« *Une classe qui nous déclique* ». Quelle scolarité pour les « enfants issus de familles itinérantes et de voyageurs » (EFIV) dans des Unités Pédagogiques Spécifiques

**Alexandra Clavé-Mercier**

Analyse d'une situation en classe CNED-EFIV. Quelle qualification professionnelle après un dispositif spécifique de scolarisation ?

**Mickaël Guérin & Erell Latimier**



La Fnsat remercie ses partenaires financiers :

